



Rapport d'activité 2022

Syndicat Départemental
d'Énergies du Calvados

sdec-energie.fr |    | #SDEC14





Le service public de l'énergie dans le Calvados



481 collectivités adhérentes
20 128 km de réseau public d'électricité
468 247 usagers
4 443 GWh d'électricité consommée



232 communes ou communes déléguées
2 413 km de réseau public de gaz
114 788 usagers
3 008 GWh de gaz consommé



460 collectivités adhérentes
106 000 foyers d'éclairage



46 communes adhérentes
100 carrefours à feux



28 collectivités adhérentes « Énergies renouvelables »
6 communes adhérentes Contribution à la transition énergétique
4 938 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics



246 bornes MobiSDEC
168 communes équipées
3 021 abonnés
2 stations hydrogène



30 m€/an investis sur les réseaux (électricité, éclairage public, signalisation, télécommunication)
1 147 chantiers par an



820 familles aidées dans le cadre de fonds solidarité énergie

Réunissant **516** communes du département du Calvados et **10** intercommunalités au **1er janvier 2023**, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ÉNERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie (construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, développement de centrales photovoltaïques solaires,...), en passant par la distribution (organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité,...), jusqu'à l'utilisation (éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 : électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, bio GNV,...).

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ÉNERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

SON OBJECTIF : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

Rapport d'activité 2022 du SDEC ÉNERGIE publié en application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

Directrice de la publication :
Catherine Gourney-Leconte

Directeur délégué : **Bruno Delique**

Conception graphique :
SDEC ÉNERGIE

Crédits photos :
SDEC ÉNERGIE,
Maryvonne Desdoits

N° ISSN : 227061119





Édito

L'année 2022 aura été marquée par la flambée des prix de l'énergie. Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE a redoublé d'efforts en actionnant plusieurs leviers pour accompagner les collectivités, parmi lesquels le groupement d'achat d'énergies qui a permis d'atténuer la hausse des factures, ou encore le programme exceptionnel « PROGRES » pour réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments publics scolaires en finançant des travaux de rénovation.

Malgré une situation économique contrastée, le SDEC ÉNERGIE a gardé le cap du soutien à l'investissement : investissements sur les réseaux qui restent le cœur du métier du syndicat ; dans la transition énergétique et les énergies renouvelables, enjeu primordial pour la résilience de nos territoires ; dans les bornes de recharge pour véhicules électriques avec la définition du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge ; dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public avec la mise en place d'un programme de renouvellement ambitieux...

Les chantiers auront été nombreux et novateurs en 2022. Aussi, je remercie sincèrement l'ensemble des élus et les équipes du SDEC ÉNERGIE pour leur dynamisme et leur implication quotidienne auprès de nos adhérents.

Bien à vous.

Catherine GOURNEY-LECONTE
PRÉSIDENTE DU SDEC ÉNERGIE

Sommaire

#1 Le SDEC ÉNERGIE, au plus près des besoins des collectivités	4
#2 Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable	6
#3 Être au plus près des collectivités pour les accompagner dans leur transition énergétique	23
#4 Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages	26
#5 Lutter contre la précarité énergétique et renforcer les relations avec les usagers	30
#6 Ressources, pour accompagner la mise en oeuvre des compétences	33





#1 | Le SDEC ÉNERGIE au plus près des besoins des collectivités

Gouvernance

Fonctionnement : un syndicat composé d'élus

Le SDEC ÉNERGIE est un syndicat mixte composé de 526 collectivités adhérentes pour sa compétence fédératrice (l'organisation du service public de l'électricité) et/ou pour ses compétences à la carte telles que la contribution à la transition énergétique, les énergies renouvelables, l'éclairage public, la signalisation lumineuse, le gaz...

Le comité syndical

Le comité syndical est composé des 93 élus désignés au sein des 17 collèges, auxquels s'ajoutent les 59 représentants de la Communauté urbaine de Caen la mer, soit 152 membres au total. Les représentants du comité syndical se sont réunis en assemblée générale 5 fois en 2022 pour :

- Au 1er semestre, étudier notamment des questions financières telles que les orientations budgétaires pour 2022 et les budgets (principal et annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable »),
- Au 2nd semestre, procéder, entre autres, à l'élection d'un nouveau membre du Bureau Syndical, Théophile KANZA MIA DIYEKA, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

Le bureau syndical, les Commissions Locales d'Énergie, les commissions internes

260 élus (maires et délégués) ont répondu présents aux Commissions Locales d'Énergie qui se sont réunies du 5 au 18 octobre 2022.

Une nouvelle organisation de ce rendez-vous annuel a été proposée aux élus locaux, autour de temps forts :

- Visite d'une chaufferie bois,
- Elections sur certains secteurs (remplacement de 5 représentants au Comité)

• Des échanges autour de la flambée des prix de l'énergie (contexte national et local et réponses apportées par le Syndicat).

Les membres du bureau syndical se sont réunis 8 fois en 2022 et, conformément aux délégations reçues du Comité Syndical les 13 octobre 2020 et 16 juin 2022, ont adopté 163 délibérations des 221 délibérations prises au total par le syndicat.

Chaque dossier soumis au vote du bureau syndical ou du comité syndical est préalablement étudié en commissions internes. Ces dernières se sont ainsi réunies 72 fois au cours de l'année.

La composition du Bureau, des Commissions Locales d'Énergie et des commissions internes, ainsi que le recueil des actes administratifs sont disponibles sdec-energie.fr.

CHIFFRES CLÉS



526
collectivités
adhérentes



260
élus ayant participé
aux CLE

Bureau syndical 2020-2026



Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente



Philippe LAGALLE
1er vice-Président
Administration générale -
Finances - Cartographie et
usages numériques



Rémi BOUGAULT
2ème vice-Président
Concessions électricité
et gaz



Jean-Yves HEURTIN
3ème vice-Président
Développement
économique



Cédric POISSON
4ème vice-Président
Relations usagers et
précarité énergétique



Marc LECERF
5ème vice-Président
Transition énergétique



Jean-Luc GUILLOUARD
6ème vice-Président
Mobilités bas carbone



Gérard POULAIN
7ème vice-Président
Travaux sur les réseaux
publics d'électricité



Jean LEPAULMIER
8ème vice-Président
Éclairage public et
signalisation lumineuse



Vincent RUON
10ème membre
du bureau



Hervé GUIMBRETIERE
11ème membre
du bureau



Henri GIRARD
12ème membre
du bureau



Abderrahman BOUJRAD
13ème membre
du bureau



Alain LE FOLL
14ème membre
du bureau



Patrice GERMAIN
15ème membre
du bureau



Anne-Marie BAREAU
16ème membre
du bureau



Catherine FLEURY
17ème membre
du bureau



Philippe CAPOËN
18ème membre
du bureau



Franck GUÉGUÉNIAT
19ème membre
du bureau



Denis CHÉRON
20ème membre
du bureau



Gilles MALOISEL
21ème membre
du bureau



Christophe MORIN
22ème membre
du bureau



Romain BAIL
23ème membre
du bureau



Théophile KANZA MIA KIYEKA
24ème membre
du bureau



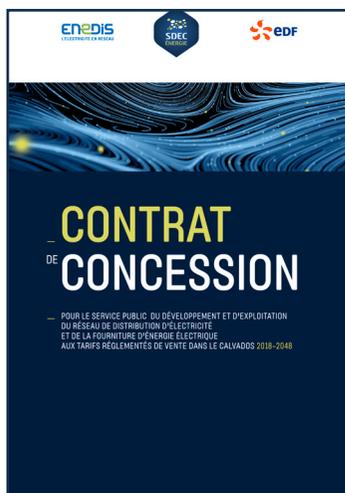


#2 / Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable

Le SDEC ÉNERGIE est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité dans le Calvados. A ce titre, il contrôle notamment la bonne application du cahier des charges de concession conclu avec Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture (les concessionnaires).

Le SDEC ÉNERGIE est propriétaire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et il assure la maîtrise d'ouvrage partagée des investissements sur le réseau.

Le contrôle de la concession électricité



Conformément aux dispositions de l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales, il revient au SDEC ÉNERGIE, autorité concédante de la distribution publique d'électricité dans le Calvados, de négocier et conclure un contrat de concession avec le concessionnaire. Il lui revient de plus, d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public d'Enedis et d'EDF fixées par le cahier des charges.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE, EDF et Enedis ont signé, le 29 juin 2018, un nouveau contrat de concession pour 30 ans, au service de toutes les communes du Calvados et de ses habitants.

Ce nouveau contrat fixe des valeurs repères en matière de qualité de la distribution et renforce le dialogue entre les parties. Il apporte une visibilité et des garanties accrues pour les investissements sur le réseau.

Le SDEC ÉNERGIE a ainsi conclu un premier Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2019-2022. Après avoir actualisé le diagnostic technique du Schéma Directeur des Investissements (SDI) et réalisé un bilan provisoire du 1er PPI, les parties ont signé un **deuxième PPI pour la période 2023-2026 en décembre 2022.**

Les PPI sont déclinés en 4 programmes annuels (PA). Les PPI fixent les engagements des parties en termes de quantités d'ouvrages à réaliser et précisent les montants

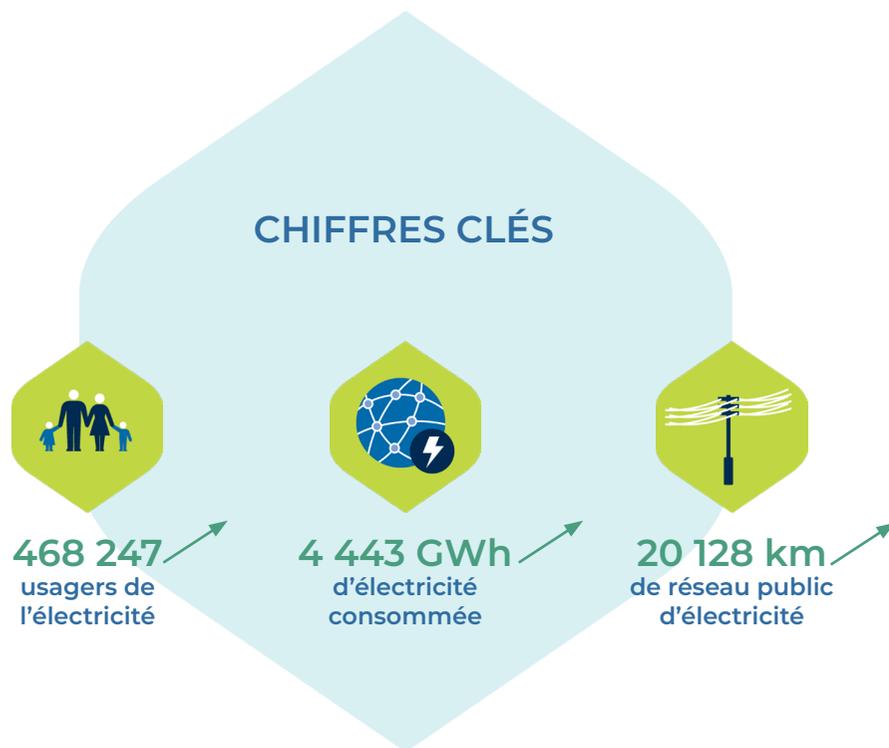
financiers prévisionnels qui s'y rattachent.

Ce contrat fixe en outre un certain nombre de clauses de rendez-vous entre les parties et donc les négociations avec le concessionnaire se poursuivent. Ainsi, les parties ont conclu un avenant et plusieurs conventions en 2022 :

- l'avenant n°4 à la convention de concession,
- la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire pour la période 2023-2026,
- la convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados,
- la convention pour un référentiel commun relatif au terme I de la redevance R2,
- la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution de la concession,
- la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité,
- la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE,
- la convention relative à la valorisation par le Concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante,
- la convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « e-Plans »,
- la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations.

Mission annuelle de contrôle 2022

En juin 2022, les concessionnaires Enedis et EDF ont communiqué au SDEC ÉNERGIE leur compte-rendu annuel de concession (CRAC) de l'année 2021. Après analyse de ce CRAC et des données associées, le concédant a interrogé le concessionnaire sur un certain nombre de points. Les échanges se sont poursuivis lors des réunions d'audit du 11 au 13 janvier 2023. Certaines données nécessitant d'être complétées, le concessionnaire a communiqué des données complémentaires le 23 mars 2023. À la suite de l'analyse de ces éléments, le rapport de contrôle 2022 sur l'activité du concessionnaire en 2021 est en cours de construction. Ce rapport sera ensuite présenté aux élus et consultable sur le site sdec-energie.fr.



La qualité de l'électricité distribuée

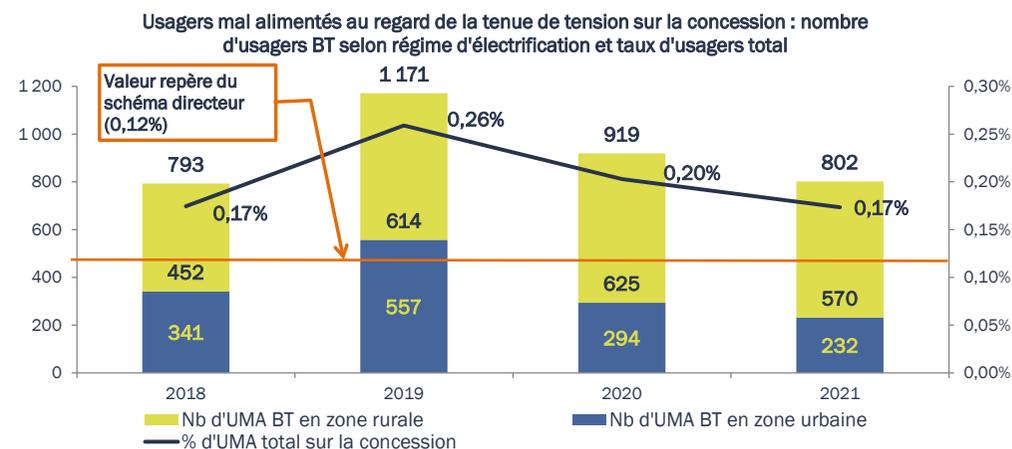
Évaluation globale de la tenue de tension

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui évalue le nombre d'usagers mal alimentés (UMA) en tenue de tension. Enedis fait régulièrement évoluer son outil de calcul depuis 2018 par des changements de paramètres (modification géographique des emprises météorologiques, mise à jour des profils de charge des clients inférieurs à 36 kVA, prise en compte des consommateurs atypiques (véhicules électriques), mise à jour annuelle des flux de comptage, mise à jour annuelle des flux HTA, etc...).

Ainsi calculé, le pourcentage d'usagers mal alimentés en tenue de tension est de **0,17%** pour la concession du Calvados. Les paramètres du calcul étant modifiés et le critère contractuel d'évaluation globale de la tenue de tension (0,12 %) étant dépassé depuis les données 2018, Enedis et le SDEC ÉNERGIE ont modifié le taux annuel de référence (cf. avenant n°4) : dorénavant, il est celui calculé pour l'année 2021 (0,17 %).

Par ailleurs, ce pourcentage étant inférieur à 3 % d'usagers, le niveau réglementaire de qualité du réseau public de distribution d'électricité est respecté.

En ce qui concerne les usagers HTA, aucun n'est évalué comme mal alimenté sur la concession en 2021 (4 en 2020).



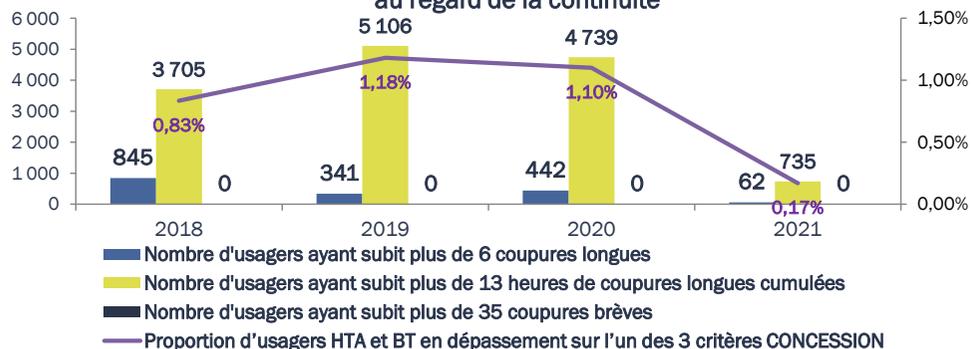
Évaluation globale de la continuité de fourniture

Au regard des seuils réglementaires (arrêté en date du 24 décembre 2007 modifié), les résultats de l'évaluation globale de la continuité de fourniture sur le territoire de la concession sont satisfaisants.

En effet, le pourcentage d'usagers mal alimentés (UMA) au regard de la continuité de tension (**0,17 %**) étant inférieur à 5 %, le niveau réglementaire de qualité du réseau public de distribution d'électricité est respecté.

Le SDI prévoit sur ce point un taux d'usagers mal alimentés en continuité d'alimentation à la maille de la concession moyenné sur la durée des PPI. Ce taux moyen doit être inférieur ou égal à celui de la chronique 2011-2015 (soit 1,5 %). Ce critère, moyenné sur 4 ans à la maille de la concession, au terme du 1er PPI 2019-2022 est de **0,9 %**.

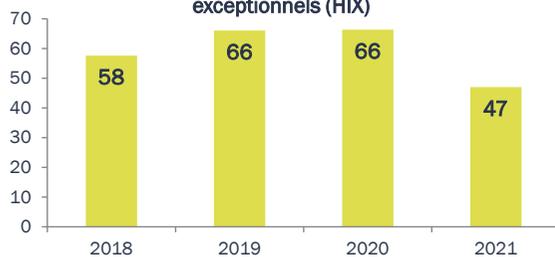
Evolution du nombre d'UMA en dépassement de chacun des seuils au regard de la continuité



Le critère B

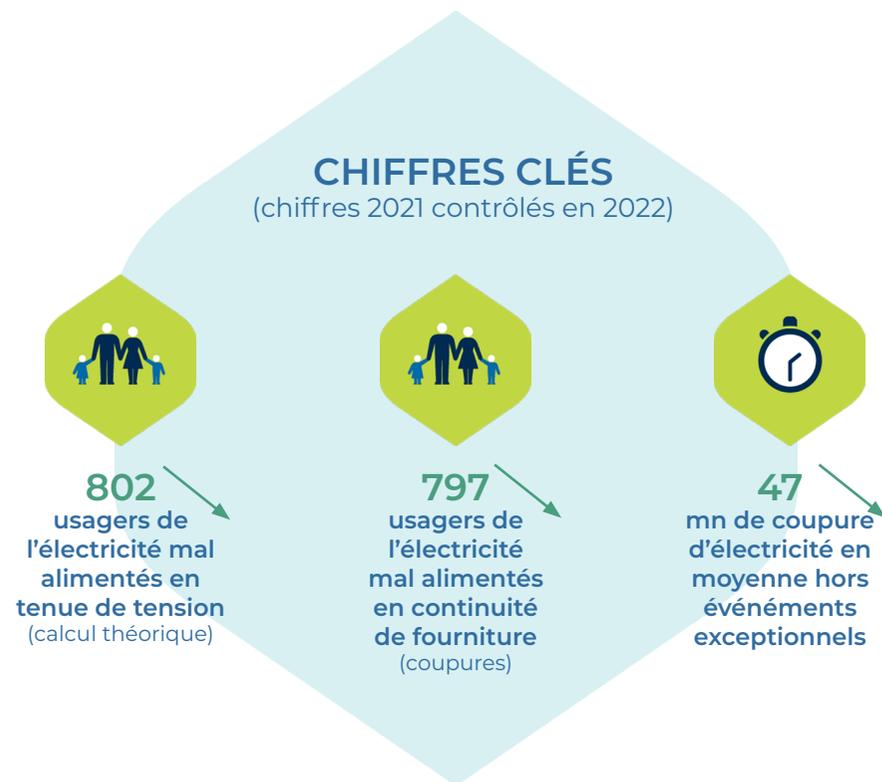
Le critère B est un indicateur destiné à mesurer la continuité de la fourniture d'électricité. Il s'agit de la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution raccordé en basse tension. Cet indicateur de qualité est adopté par l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). **En 2021, le critère B hors événements exceptionnels (HIX) atteint 47 minutes (66 minutes en 2020).**

Evolution de la durée moyenne de coupure (critère B) en minutes, hors incidents exceptionnels (HIX)



Le SDI prévoit sur ce point un critère B hors événements exceptionnels (HIX) et hors RTE, moyenné sur la durée des PPI qui doit décroître linéairement jusqu'au dernier PPI (57 minutes). Ce critère moyenné sur 4 ans à la maille de la concession au terme du 1er PPI 2019-2022 (chronique 2018-2021) est de **59 minutes**.

Le schéma directeur prévoit également que 80% des communes de la concession aient un critère B HIX hors RTE moyen sur la durée du dernier PPI inférieur à 182 minutes et que la décroissance de ce seuil soit linéaire entre la valeur de départ (260 min) et la valeur cible (182 min). Cela donne une décroissance de l'ordre de -10 minutes par PPI. Enedis a fourni ce seuil pour le 1er PPI 2019-2022 (chronique 2018-2021) : il est de 211 min, soit une réduction de près de 50 minutes de la valeur de départ.



PERSPECTIVES 2023

- Contrôle des concessionnaires au titre de l'activité 2022 dans le cadre de la mission annuelle de contrôle du service Concessions et d'un certain nombre de contrôles ponctuels.
- Suivi du 2ème Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2023-2026 et négociation de conventions.

Les travaux sur le réseau public d'électricité

Raccordement au réseau public d'électricité, une augmentation sensible des réalisations

Le niveau des investissements relatif au raccordement des nouveaux usagers du réseau électrique ne cesse de progresser sur le territoire du Calvados. Un montant de 6,3 M€ a été engagé pour financer les travaux nécessaires à l'alimentation de 240 nouveaux sites allant des lotissements aux équipements communaux (salle polyvalente, crèche, station de pompage...) en passant par le raccordement d'activités économiques et agricoles.

Un taux moyen de 65 % d'aide financière aux collectivités et une prise en charge des réalisations par le service technique du SDEC ÉNERGIE accompagnent les élus pour mener à bien leurs projets, de la phase étude à la réception des travaux qui sont réalisés systématiquement en technique souterraine.

L'adaptation en charge du réseau existant est intégralement prise en charge par le SDEC ÉNERGIE, cela est indispensable pour viabiliser les nouveaux raccordements.

Urbanisme : 1 583 actes instruits en 2022

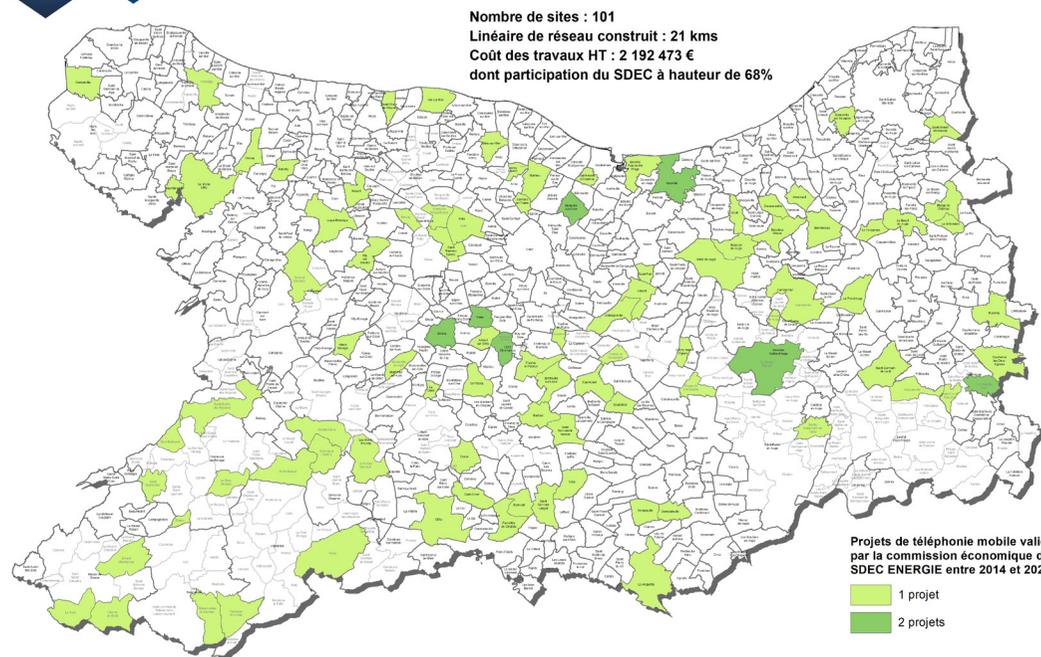
Dans le domaine de l'urbanisme, les communes et services instructeurs ont sollicité le SDEC ÉNERGIE sur 1 583 actes d'urbanisme.

Dans le cadre du délai d'instruction, il est impératif pour la collectivité de connaître le coût du raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique. Conformément à la réglementation le SDEC ÉNERGIE détermine la « solution de raccordement de référence » et le reste à charge de la collectivité. Chaque projet fait l'objet d'une visite terrain. Depuis le 1er janvier 2022, le syndicat est inscrit sur l'application ministérielle PLAT "AU" qui permet de dématérialiser le suivi des actes d'urbanisme. De nombreuses collectivités ont sollicité le SDEC ÉNERGIE via cette plateforme.

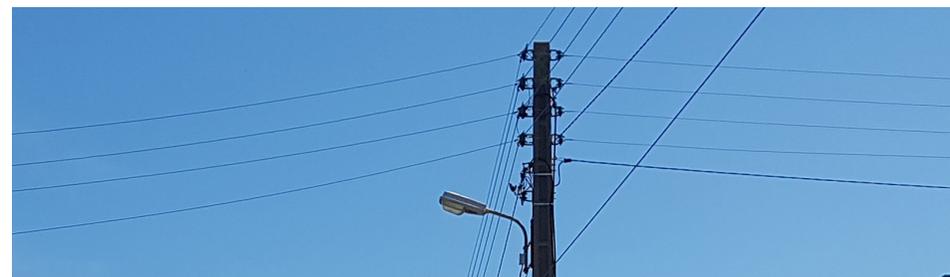
Les opérateurs de téléphonie mobile ont signé en janvier 2018 un accord avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord « New Deal Mobile » permet de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas à minima de la 4G. Afin d'accélérer le déploiement des antennes à l'échelle du département, cette mission a été confirmée par le plan stratégique du SDEC ÉNERGIE avec une accélération notable des réalisations : **20 antennes ont été alimentées en 2022 pour un montant de 570 000 €.**



Déploiement antennes de téléphonie mobile Dossiers validés par la Commission développement économique entre 2014 et 2022



En matière de transition énergétique, une aide peut être apportée pour le raccordement de sites équipés de panneaux photovoltaïques. **8 réalisations sur des bâtiments agricoles ont bénéficié de cette aide en 2022.** Les élus et délégués du SDEC ÉNERGIE peuvent être le relais de l'information auprès de producteurs d'énergie renouvelable. Ainsi, le SDEC ÉNERGIE pourrait accompagner financièrement ces projets, en complément des 30 dossiers déjà aidés à hauteur de 145 751 €.





Renforcement et sécurisation : la qualité de distribution en priorité

Un investissement en moyenne de 3,3 M€ annuel est indispensable pour maintenir une qualité de desserte du réseau qui alimente les usagers. La vigilance du SDEC ÉNERGIE et un engagement régulier du remplacement des ouvrages devenus insuffisants face à l'augmentation des besoins en énergie électrique permettent de maintenir en adéquation la capacité du réseau et les nouveaux besoins de notre département.

Dans le même esprit, la recherche du maintien de la qualité en termes de continuité de tension est une priorité dans nos investissements. Ainsi, la résorption des fils nus en zone rurale

visant à la sécurisation du réseau basse tension bénéficie d'un investissement conséquent depuis plus d'une décennie. Résultat, seuls 86 km de ce type de réseau subsistent en 2022 sur le territoire rural du Calvados. L'engagement a concerné 35 dossiers pour un montant de 770 k€ TTC. Le programme effacement des réseaux contribue également à la suppression de cette technologie aussi bien en milieu rural qu'urbain. Au total, toutes typologies de travaux confondus, **18 km de réseau en fils nus ont été déposés en 2022.**

En complément du programme classique de sécurisation rurale, le SDEC ÉNERGIE, au nom de ses communes adhérentes, s'est porté candidat sur un programme spécifique (plan de relance intempérie), dont la subvention attribuée de 719 k€ permettra de sécuriser 5,5 km de réseau.

Effacements coordonnés des réseaux d'électricité, d'éclairage et de communications électroniques : 78 opérations, 40 km de réseaux aériens effacés

Le programme « effacement » a été engagé selon les souhaits des communes, malgré le contexte économique et social et l'intégration progressive en 2022 de nouvelles entreprises attributaires des marchés travaux du SDEC ÉNERGIE.

Doté d'un budget annuel stable de 14 M€ TTC, cette activité représente 50 % du volume financier investi sur les réseaux par le syndicat.

Depuis plusieurs années, le service fait face à une demande importante en termes d'effacement des réseaux avec une montée progressive des demandes provenant

des zones urbaines. Ainsi, la communauté urbaine Caen la mer a validé en 2022 son plan pluriannuel d'investissement intégrant cette typologie de travaux sur 5 ans. De même, la commune de Lisieux a souhaité inscrire dans la durée sa volonté d'enfourer les réseaux aériens dans le cadre d'une convention spécifique concernant 12 projets.

Malgré l'inflation, l'activité est stimulée par des aides financières importantes apportées par le SDEC ÉNERGIE, majorées dès lors que les projets répondent aux critères visés au programme pluriannuel d'investissement (PPI), dont le syndicat a souhaité inscrire ce dernier dans le contrat de concession : projets en zone de vents ou zone de qualité prioritaire ou permettant la résorption du réseau basse tension en fils nus.



Cet engouement, dans un contexte de stabilité de budget, nécessite pour le service une planification parfaite des dossiers en fonction de leur urgence réelle. L'étude du programme annuel par la commission « Travaux sur les réseaux » passe par ce travail préalable qui se base sur divers critères : réseau en contrainte ou à sécuriser, coordination à organiser avec d'autres travaux, projet répondant aux critères du PPI....

En 2022, les travaux sous maîtrise d'œuvre des services du SDEC ÉNERGIE et confiés en réalisation à des entreprises locales, ont bénéficié aux usagers de 70 communes réparties sur toutes les communautés de communes du département.

L'intérêt d'une opération d'effacement ?

- Un renouvellement, renforcement et une sécurisation du réseau basse tension,
- Un génie civil de communications électroniques mutualisé avec la fibre optique évitant l'implantation de nouveaux supports,
- Un réseau d'éclairage public répondant aux problématiques d'économies d'énergie, de performance photométrique, de diminution de la pollution lumineuse en respect avec la réglementation et d'accroissement de la sécurité et du confort des usagers,
- Et bien évidemment, l'amélioration esthétique du cadre de vie pour les administrés.

Protection de l'environnement



Le traitement des déchets de chantier

L'ensemble des déchets générés lors des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE bénéficie, conformément à la réglementation, d'une traçabilité et d'un traitement adapté : dépollution, recyclage, traitement des déchets ultimes. Certains déchets sont directement traités par le syndicat via des marchés spécifiques, d'autres sont directement gérés sous la responsabilité des entreprises travaux comme prévu dans le cadre de nos marchés.

Lancement d'un marché « Amiante / HAP »

Fruit d'un groupement entre les syndicats du Territoire d'Énergie Normandie, ce marché vise à répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Prélèvements et analyses permettront de connaître le degré de pollution des enrobés et de définir les modalités d'interventions et de recyclage du déchet.

Le concassage des poteaux béton déposés

Un groupement de commande entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis a été réalisé. Suite à l'acheminement des supports déposés sur 5 zones de transit réparties sur le département, ces poteaux béton sont concassés avec séparation des matériaux béton / ferraille, valorisés à 100 % dans différentes filières. En moyenne, 1 600 tonnes sont traitées chaque année.



Le traitement des poteaux bois déposés

Un groupement de commande entre le SDEC ÉNERGIE et le SDEM50 a été élaboré pour le traitement de ce type d'ouvrages utilisant du créosote, chrome-cuivre-arsenic, déchets dangereux qui figurent parmi les composés polluants entrant dans la fabrication de ces ouvrages. Après dépose, ces supports bénéficient d'un traitement adapté : retrait des sites de stockage, broyage en copeaux de granulométrie adaptée, valorisation énergétique en cimenteries. 450 supports sont ainsi traités chaque année.



La destruction des postes tour

Ouvrages vétustes et disgracieux, leur suppression se poursuit progressivement chaque année. Des 300 postes présents il y a 25 ans, seuls 84 subsistent aujourd'hui dans le département du Calvados. En préalable à la démolition, un diagnostic amiante est effectué avec, le cas échéant, appel à une entreprise spécialisée.

La rénovation des postes de transformation

Issue d'un partenariat avec Enedis et l'Association Chantier École Normandie depuis 2007, cette action à forte valeur sociale propose aux communes adhérentes la rénovation extérieure des postes de transformation dégradés. Celle-ci prévoit une reprise de maçonnerie, un décapage puis une mise en peinture. En 2022, 10 postes ont été rénovés. 2 fresques ont vu le jour selon un thème choisi par la collectivité (*ci-contre Hermanville-sur-Mer, avec la participation des enfants de la MJCI encadrés par SOLICE*).



CHIFFRES CLÉS



22

millions d'€ TTC investis
sur le réseau d'électricité
(renforcement, sécurisation,
renouvellement, raccordement,
effacement)



382

chantiers, tous réseaux
confondus
(effacement = 78,
renforcement = 29,
sécurisation = 35,
raccordement = 240)

PERSPECTIVES 2023

Le second Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2023/2026 du contrat de concession : la ligne directrice des investissements du SDEC ÉNERGIE sur le réseau électrique notamment par sa sécurisation et son enfouissement.

Dans le cadre de ce PPI, le SDEC ÉNERGIE a souhaité s'engager volontairement dans la réduction des fils nus. D'ici 2026, le département du Calvados n'aura plus de fils nus dans les communes rurales et les investissements seront accentués en zone urbaine pour ce type de réseau.

Pour atteindre ces ambitions, les élus du syndicat ont augmenté les aides apportées aux collectivités qui vont de 60 à 100 % en fonction des communes.

Dans un souci d'équité en termes de qualité d'électricité, des investissements spécifiques seront orientés dans le Pays d'Auge.

De même, 15 km de réseau (à fin 2026) seront enfouis sur la zone littorale permettant ainsi de sécuriser les réseaux les plus impactés par les vents importants de la zone côtière.

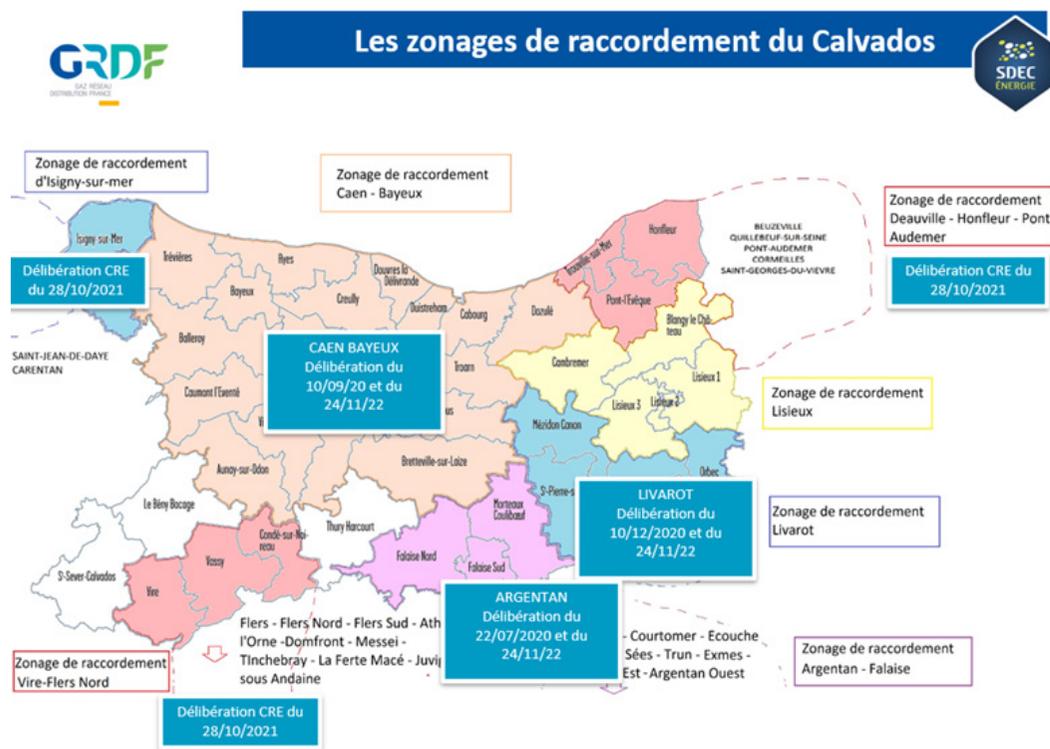
En complément de ces engagements, le budget des raccordements pour 2023 est maintenu à un niveau élevé de 6,6M€ TTC, permettant ainsi de répondre aux nombreuses sollicitations des usagers et des collectivités.



Les zonages de raccordement des installations d'injection de biométhane

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite Egalim (article 94 de la loi) a instauré le Droit à l'injection pour les producteurs de biogaz. L'article L. 453-9 du code de l'énergie qui dispose que « lorsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux de gaz naturel effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit, dans les conditions et limites permettant de s'assurer de la pertinence technico-économique des investissements définies par décret pris après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie ».

La planification des renforcements (maillage pour relier deux poches de consommation ou rebours pour renvoyer du gaz sur le réseau de transport) est réalisée dans le cadre des zonages de raccordement. 6 zonages de raccordement des projets d'injection de biométhane ont été approuvés par la CRE sur le Calvados. Le SDEC ÉNERGIE est consulté par GRDF dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de chaque zonage. Depuis 2020, 6 zonages ont été validés par la CRE, pour une distance prévisionnelle de maillage de 140 km de réseau.



En 2022, 3 zonages ont été révisés : Argentan, Caen-Bayeux et Livarot.

En 2021, le SDEC ÉNERGIE a conclu avec GRDF 2 conventions de rattachement des ouvrages de raccordement des installations de biométhane sur les communes Saint-Pierre-du-Bu (0,5 km), La Hoguette (5,5 km), La Rivière Saint Sauveur et Ablon (1 km).

Le SDEC ÉNERGIE rencontre chacune des communes concernées par les tracés pour expliquer l'intérêt de ces investissements et faciliter le dialogue avec GRDF. 11 communes ont ainsi été rencontrées au moins une fois en 2022.





L'éclairage public est une compétence optionnelle. 460 collectivités (451 communes et 9 communautés) ont transféré cette compétence au SDEC ÉNERGIE au 31 décembre 2022, ce qui représente un parc de plus de 106 000 luminaires et 4 600 armoires.

Le SDEC ÉNERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public. Il gère également la maintenance, l'exploitation et l'achat d'électricité. L'éclairage public intègre l'enjeu de la transition énergétique dans l'ensemble de ses activités.

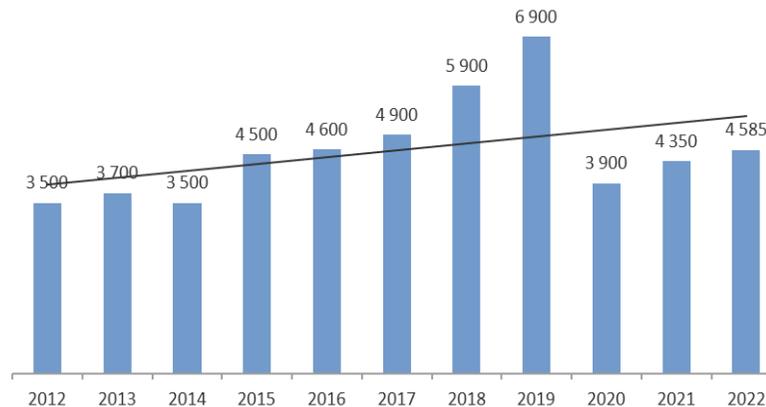
L'éclairage public

Les travaux

Suite à une baisse significative des investissements en 2020 an raison de la Covid, la courbe des engagements financiers est en progression pour atteindre 4 595 K€ en 2022 ; et ce malgré une équipe profondément renouvelée (50 % des effectifs) en 2 ans.

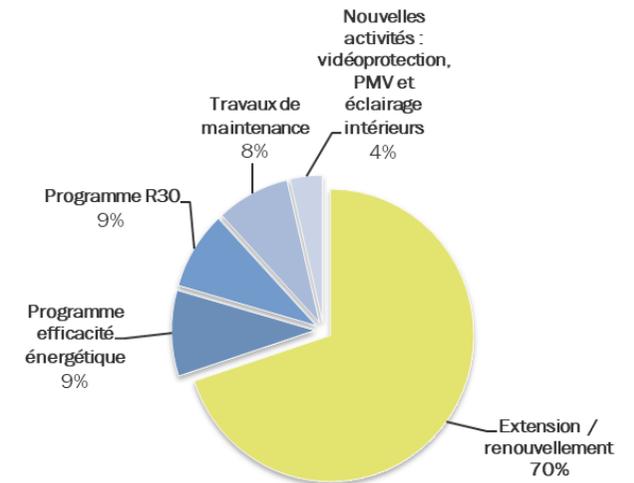


Investissement (en K€ TTC)



2018-2019 : adhésion d'une commune importante nécessitant le remplacement de 2 000 foyers.

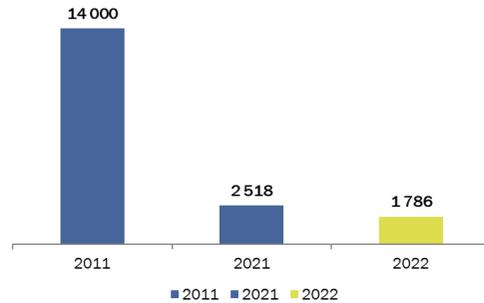
Investissement par type de travaux



Le programme efficacité énergétique

La décroissance du nombre de luminaires énergivores s'est poursuivie au cours de cette année malgré l'adhésion de nouvelles communes équipées de ce type de luminaire.

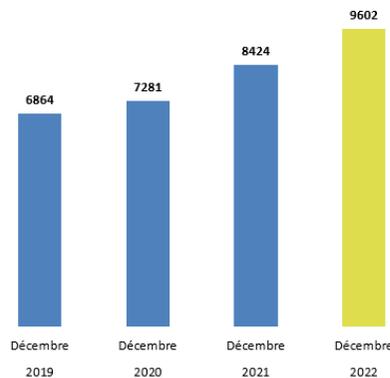
Nombre de luminaires énergivores restant à résorber



Le programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans : le « R30 » un programme qui a tout à prouver

Le programme R30 est le programme de travaux volontariste qui doit remplacer le programme « efficacité énergétique ». Il vise à renouveler des luminaires qui ont plus de 30 ans et ainsi à améliorer l'efficacité et la fiabilité du parc d'éclairage public.

Suivi de l'évolution du nombre de foyers de + de 30 ans



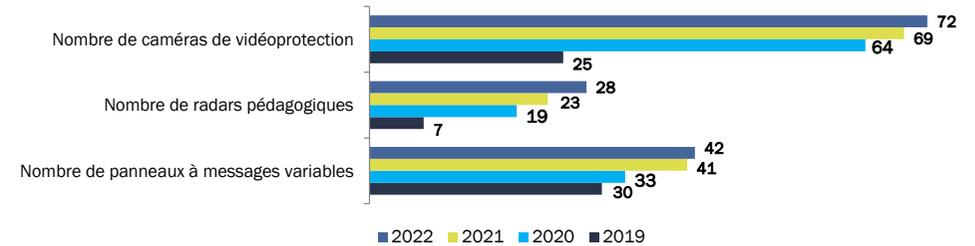
Le SDEC ÉNERGIE a présenté ce programme à plus de 130 collectivités. Les signatures de conventions ont permis d'engager les premiers travaux en fin d'année 2022.

Le SDEC ÉNERGIE a présenté ce programme à plus de 130 collectivités. Les signatures de conventions ont permis d'engager les premiers travaux en fin d'année 2022.

Le nombre de luminaires de plus de trente ans a augmenté de 14 % en 2022 suite principalement à l'intégration de nouvelles communes mais également par l'augmentation mécanique de l'âge des luminaires existants.

Malgré cette tendance haussière, la puissance moyenne par luminaire est tombée à 108 W contre 112 l'année précédente.

Les raccordements annexes sur le réseau d'éclairage public



Depuis deux ans, l'investissement sur ces nouveaux services restent limité. Avec de nombreux projets en phase étude notamment en vidéo protection, l'année 2023 sera marquée par un investissement significatif sur cette ligne budgétaire.

Marchés publics

La politique volontariste d'achat de matériel par le SDEC ÉNERGIE et les nouveaux services ont conduit à l'élaboration de nouvelles consultations :

Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel (5m)

- Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel (5m)
- Vidéo-protection : fourniture et mise en service (Ouistreham, Bellengreville, Condé-sur-Iffs, Luc-sur-Mer, Saint-Pierre-en-Auge, Eterville)
- Fourniture et pose de luminaires LED et de leur système de gestion dans une enceinte sportive couverte.



La maintenance et l'exploitation

Le réglage des horaires de fonctionnement : une tendance qui ne s'inverse pas

Le contexte géopolitique de l'année 2022 a entraîné la fébrilité des prix de l'énergie avec une explosion du coût de l'électron.

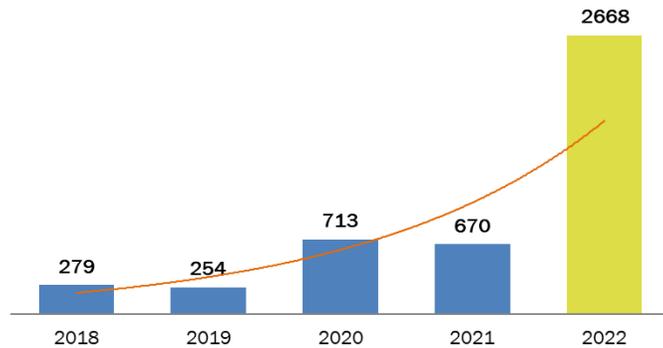
Cette urgence énergétique a contraint les élus à déployer une agilité pour limiter les hausses liées aux consommations de leur éclairage public.

La première des solutions a été de couper l'éclairage la nuit pour les communes fonctionnant en régime permanent et réduire, pour les autres, l'amplitude des heures d'allumage.

Pour ce faire, les élus du SDEC ÉNERGIE ont décidé d'accompagner ces démarches en proposant la gratuité de ces changements.

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, nos équipes et celles des entreprises d'exploitation ont été fortement mobilisées pour opérer ces modifications au cours du dernier trimestre 2022.

Nombre d'horloges astronomiques réglées



La gestion de l'éclairage de demain

Dans un contexte de sobriété énergétique, le SDEC ÉNERGIE souhaite être moteur et proposer des solutions permettant de réduire l'empreinte carbone.

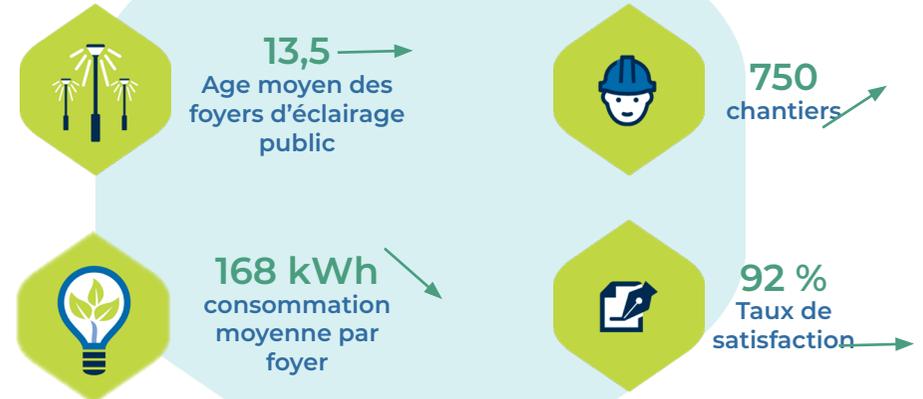
En éclairage public, le pilotage des horloges connectées est réalisable à distance. Avec un objectif affiché en 2023 de poser une centaine de ces systèmes, les déplacements sur site pour modifier les réglages horaires ne seront plus nécessaires.

Ces systèmes permettent également la télésurveillance des réseaux d'éclairage : les pannes d'armoires sont détectées par l'horloge et transmises automatiquement par mail ou SMS à l'équipe d'astreinte.

Les nouveaux adhérents

Trouville-sur-Mer, Arganchy et la communauté de communes Bayeux Intercom nous ont transféré leur compétence en 2022. Trouville-sur-Mer a souscrit en complément à l'option 100 % lumière..

CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 verra la concrétisation des projets étudiés par l'équipe du service. Les diagnostics R30, présentés en 2022 et validés par les collectivités, seront engagés en travaux et permettront ainsi la réduction de consommation des installations d'éclairage.

Le SDEC ÉNERGIE a obtenu une dotation Fonds Vert de plus d'un million d'euros qui va permettre de rénover les parcs de luminaires d'éclairage public de plus de 25 à 29 ans de 31 communes adhérentes, réparties géographiquement sur le département et principalement rurales.

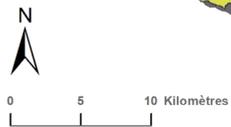
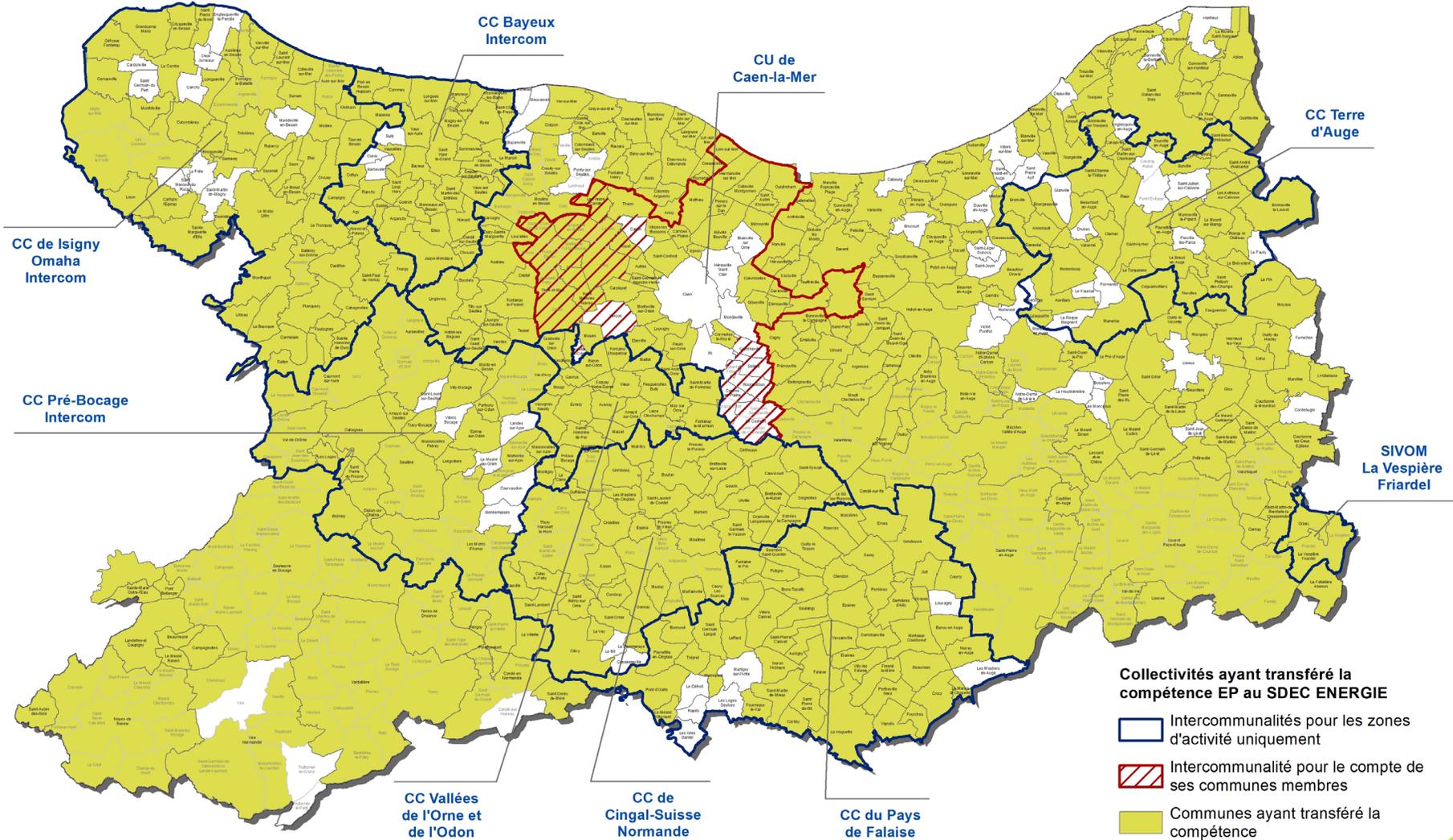
Cette année 2023 sera également une année forte en ce qui concerne le déploiement de vidéo protection. Ce ne sont pas moins de 135 caméras qui seront disséminées sur différentes communes et raccordées depuis le réseau d'éclairage public.

Enfin, 7 enceintes sportives (gymnases, dojo, tennis couverts) verront leur éclairage obsolète remplacé par des systèmes pilotés plus économes.



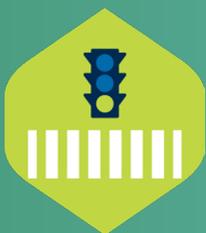
Eclairage public

Compétence transférée au SDEC ENERGIE



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS
 Copie de l'Etat de Calvados - CS 7006 - 11077 GAIN COUD'S
 Tél : 02 31 06 61 61 - Fax : 02 31 09 48 48 - www.sdec-energie.fr

© Copyright SDEC Energie - Droits de propriété réservés - Détail des copyright sur www.sdec-energie.fr - Carte réalisée le 31/12/2022

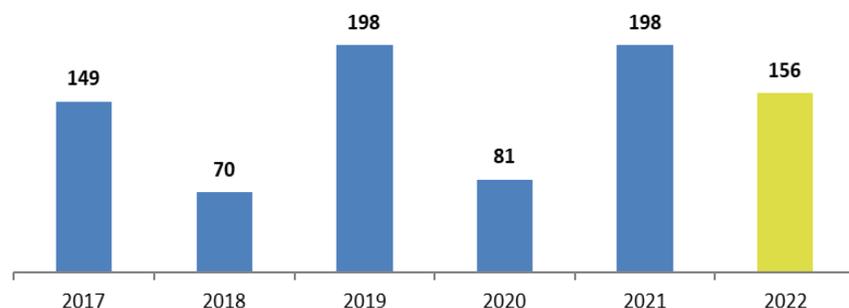


La signalisation lumineuse est une compétence optionnelle. 46 communes ont transféré cette compétence au SDEC ÉNERGIE à fin 2022, ce qui représente un parc de 104 carrefours à feux.

Le SDEC ÉNERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations de signalisation lumineuse. Il gère également la maintenance, l'exploitation et l'achat d'électricité.

La signalisation lumineuse

Investissement (en K€ TTC)



Les travaux

L'investissement de 2022 a intégralement été consacré au renouvellement de matériel. Au contraire de l'année précédente, aucun carrefour de signalisation lumineuse n'a été créé en 2022.

Les travaux ont consisté au remplacement de poteaux, de modules de feux, de signaux piétons, de boucles de détections, et de contrôleurs de feux.

La maintenance et l'exploitation

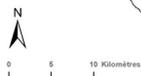
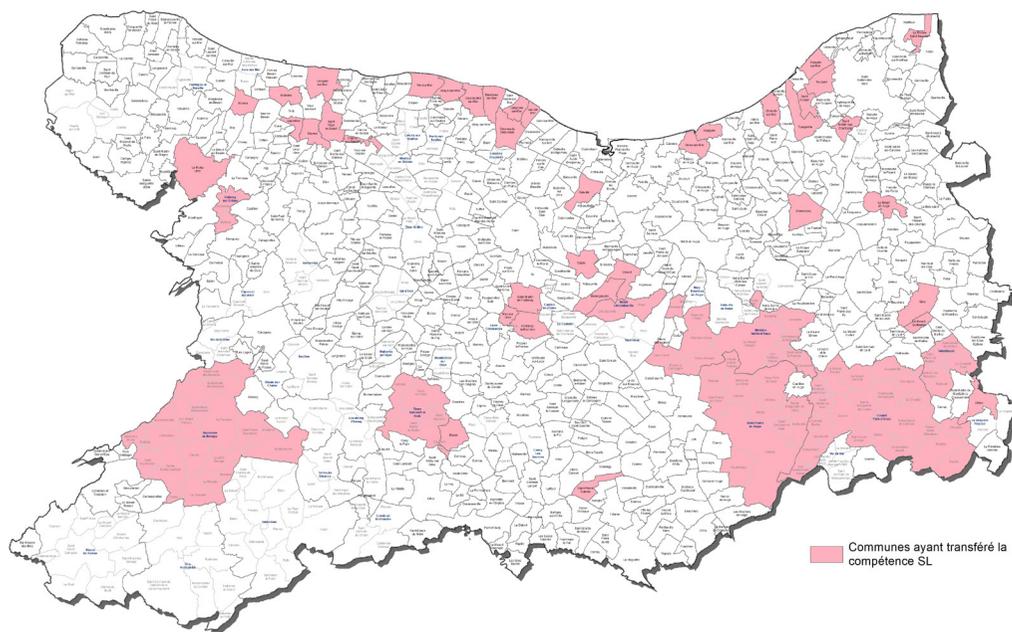
Adhésion à la compétence des carrefours à feux

Trouville-sur-Mer qui comptabilise 4 carrefours et Saint-Martin-aux-Chartrains qui souhaite créer son 1er carrefour ont transféré leur compétence signalisation lumineuse.

La télésurveillance des carrefours à feux

Le SDEC ÉNERGIE souhaite télésurveiller 100 % des carrefours à feux qu'il exploite. Sur 104 carrefours, seuls 19 (18 % du parc) restent encore à équiper, principalement dans les communes qui nous ont transféré la compétence récemment.

L'installation de la télésurveillance sera possible sur ces carrefours après rénovation des contrôleurs de gestion et sera financée en totalité par le SDEC ÉNERGIE.



CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2023

Le SDEC ÉNERGIE souhaite promouvoir, au travers d'aides incitatives (40% à 80%) l'installation de modules de feu tout LED pour, à la fois, permettre des économies sur les consommations d'énergie de la signalisation lumineuse mais également réduire le nombre de pannes liées aux sources.

Pour permettre cela, un accompagnement financier est proposé au travers d'aides incitatives.

Il en va de même pour les systèmes de télésurveillance qui seront financés à 100% par le syndicat.





#3 / Être au plus près des collectivités pour les accompagner dans leur transition énergétique

La transition énergétique des territoires est essentielle pour lutter contre le changement climatique et faire face à la crise énergétique..

Le SDEC ÉNERGIE mobilise les collectivités et les accompagne pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

La planification énergétique



Mise en oeuvre des actions prioritaires de la feuille de route 2021-2023

Créée en application de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015, la Commission consultative pour la transition énergétique (CCTE) réunit à parité des représentants des 16 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Calvados et du SDEC ÉNERGIE.

Composée de 64 membres, elle a pour mission de coordonner l'action de ses membres et leurs stratégies d'investissement dans le domaine de l'énergie. 6 groupes de travail ont poursuivi la mise en oeuvre de la feuille de route 2021-2023 sur les thématiques suivantes :

- **Valorisation des ressources en bois locales** : organisation de 3 ateliers de la Fabrique Énergétique (valorisation des déchets verts, gestion durable des haies et filières locales bois énergie avec démonstration de déchiquetage), signature d'une convention avec Enedis et la Fédération des CUMA Normandie Ouest pour étudier des solutions mutualisées de valorisation des résidus d'élagage à proximité des réseaux électriques.
- **Projets collectifs et participatifs ENR** : réalisation d'une étude de potentiel d'installations photovoltaïques de moyenne puissance sur les sites des collectivités du Calvados, en vue d'impulser une opération groupée d'installations photovoltaïques, réflexion sur l'implication des citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable.
- **Mobilité durable** : élaboration d'un dispositif d'accompagnement des

collectivités pour décarboner leurs déplacements, composé d'un outil d'aide à la décision et d'un service de conseil pour guider les collectivités dans leurs choix d'achat de véhicules et d'un défi entre territoires.

- **Trame noire** : engagement de l'élaboration d'un référentiel technique territorialisé pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados, signature d'une convention pour la création d'outils de sensibilisation du public sur la pollution lumineuse (exposition, brochures, animations...), mise en oeuvre d'une réunion d'information des collectivités sur la prise en compte de la trame noire dans les documents d'urbanisme.
- **Bâtiments publics** : élaboration d'outils d'accompagnement des collectivités sur la régulation du chauffage et le remplacement des chaudières, et d'outils de sensibilisation des agents des collectivités et usagers des bâtiments publics.
- **Précarité énergétique** : organisation d'une réunion d'échange sur l'articulation des aides à la rénovation énergétique des logements des ménages en situation de précarité énergétique.

Produisez facilement votre énergie solaire avec soleil14
SERVICE PUBLIC SOLAIRE

- Pour mesurer instantanément le potentiel de votre toiture sur le cadastre solaire
- Pour bénéficier gratuitement de conseils d'experts locaux
- Pour construire votre projet solaire thermique ou photovoltaïque en toute confiance

RDV sur le cadastre solaire **soleil14.fr**

Vous êtes un particulier
Vous êtes une entreprise
Vous êtes une collectivité
Vous êtes un agriculteur

Soleil 14

Le dispositif Soleil 14 consiste à accompagner les porteurs de projets solaires : particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises. Il comprend une plateforme de simulation des projets sur Internet **soleil14.fr** (cadastre solaire) et un conseil personnalisé assuré par Biomasse Normandie, la Chambre d'agriculture de Normandie, le SDEC ÉNERGIE et Caen la mer.

En 2022, le dispositif a permis de conseiller plus de 300 particuliers, soit un doublement des demandes par rapport à 2021, ainsi qu'une dizaine d'entreprises. On enregistre également une forte hausse des demandes de la part des collectivités et des agriculteurs.

Une nouvelle plateforme de cadastre solaire est en construction pour 2023.



Accompagnement des EPCI dans leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le SDEC ÉNERGIE accompagne 5 EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET :

- Appui à la mise en œuvre des PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom,
- Finalisation de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET de Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- Poursuite de l'élaboration du PCAET de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (validation du plan d'actions),
- Engagement de l'élaboration du PCAET de Terre d'Auge (signature d'une convention de partenariat pour le lancement d'un PCAET volontaire).

Un nouvel accompagnement dénommé « PACTE », Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique, a été lancé expérimentalement sur 3 EPCI, pour la mise en œuvre de leur PCAET : la communauté de communes du Pays de Falaise, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et la communauté de communes de Pré-bocage Intercom. Il comprend 3 volets :

- Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités
- Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI
- Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants.

De plus, depuis 2018, le SDEC ÉNERGIE met à disposition de l'ensemble des territoires du département engagés dans l'élaboration d'un PCAET l'accès à l'Atlas des Énergies et à un outil de prospective énergétique PROSPER ACTIONS, auquel le SDEC ÉNERGIE peut les former sur demande.



Diagnostic Territorial du Patrimoine Public

Ce diagnostic (DITePP) porte sur le patrimoine des collectivités à l'échelle d'une communauté de communes (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public). Il a pour objectif d'identifier les bâtiments les plus consommateurs et les projets potentiels d'énergies renouvelables. Il propose un plan d'action opérationnel pour chaque commune, en lien avec les services proposés par

le SDEC ÉNERGIE en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

En 2022, le SDEC ÉNERGIE a réalisé un DITePP sur le territoire de la **communauté de communes Seulles, Terre et Mer**.

Les communautés de communes ayant des Diagnostics Énergie Intercommunaux (DEI) en cours (**Intercom de la Vire au Noireau, Val à Dunes, Cœur de Nacre, Cœur Côte Fleurie, Pays de Falaise et Vallées de l'Orne et de l'Odon**), et les communes de leurs territoires bénéficiaires du suivi énergétique de certains de leurs bâtiments, ont toutes été rencontrées pour présenter l'évolution du service CEP et sa mise en place dans le cadre du DEI. Ce sont ainsi plus de 60 collectivités qui ont été rencontrées.

Efficacité énergétique des bâtiments publics



ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Programme ACTEE

En 2020, le SDEC ÉNERGIE et la Communauté urbaine Caen la mer ont été conjointement lauréats du programme ACTEE 2 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). **Ce programme a pour but de déclencher des travaux pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics, en renforçant l'ingénierie mutualisée au service des collectivités.**

En 2022, une partie des postes de dépenses ont été validés, à savoir :

- Le recrutement de l'économiste de flux afin de suivre l'avancement du programme ACTEE 2,
- La réalisation de la deuxième vague de 62 audits,
- La rédaction du marché d'étude de substitution des équipements de production de chaleur, exécutoire début 2022.



Conseil en Énergie Partagé (CEP)

L'accompagnement CEP a été refondu pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique. 3 niveaux d'accompagnement ont été définis :

- **CEP Niveau 1 :** Suivi des consommations et dépenses d'énergies sur

son patrimoine bâti = 94 adhérents.

- **CEP Niveau 2 :** Elaboration et suivi de la stratégie de rénovation sur un bâtiment = 55 adhérents.
- **CEP Niveau 3 :** Réalisation des travaux de rénovation d'un bâtiment = 3 adhérents.

Financement des études ponctuelles

Lorsqu'une collectivité sollicite un bureau d'études spécialisé pour la réalisation d'un audit énergétique ou d'une étude « énergies renouvelables », elle peut bénéficier d'une aide financière par le syndicat. En 2022, 4 dossiers ont été aidés pour un montant de 14 561 € au total.



Lancement d'un appel à projets pour les écoles : PROGRES

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments depuis 2008.

Pour faciliter la réalisation des travaux, le syndicat a lancé PROGRES, un appel à projets spécifique aux écoles. Plus que jamais contraintes à la tempérance pour préserver leur santé financière, les collectivités ont un impératif : trouver les moyens de maîtriser leur facture énergétique. Cependant, quand les cours de l'énergie suivent une courbe exponentielle, les seuls leviers efficaces sont la performance des bâtiments et des équipements, et la sobriété des usages.

Depuis 2021, le syndicat a renforcé ses prestations de conseil en énergie. Il intervient également en ingénierie financière en recherchant pour les collectivités des subventions auprès de différents partenaires, et en finançant des audits énergétiques. Le SDEC ÉNERGIE expérimente également le mandat de maîtrise d'ouvrage pour les accompagner jusqu'à la réalisation des travaux.

En bref, cet appel à projet a comme objectif commun une réduction des consommations de 40 % minimum ainsi qu'un accompagnement à la sensibilisation des utilisateurs du bâtiment.

Un bouquet de travaux comprenant un renfort de l'isolation de l'enveloppe et un changement des équipements de production de chaleur ou d'éclairage est donc financé par le syndicat pour une enveloppe de 652 036 €.

Ce sont ainsi 12 projets qui ont été désignés lauréats en décembre 2022 (10 collectivités suivies en CEP et 2 collectivités sur le territoire de la communauté urbaine de Caen la mer).

Liste des lauréats : Anisy, Bernières-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Évrecy, La Hoguette, Le Fresne-Camilly (Syndicat Education Enfance Jeunesse), Moyaux, Perrières, Quetteville, Ranville, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. 8 EPCI sont ainsi représentés sur les 16 du département.



Certificats d'économies d'énergie

Après une concertation approfondie depuis mi 2020, la 5ème période d'obligation a débuté au 1er janvier 2022 pour quatre années avec une obligation accrue à 2 500 TWh cumac, dont 730 TWh cumac au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Le SDEC ÉNERGIE, en tant qu'acteur éligible, a obtenu 19 412 076 kWh cumac. Ce volume de certificats représente plus de 3 000 opérations différentes en éclairage public (pose de variateurs, d'horloges astronomiques, changements de luminaires, etc...).

La plateforme collaborative NR-PRO disponible sur le site Internet du syndicat a permis en 2021 la valorisation par les collectivités du Calvados de 4 projets de rénovation énergétique, pour 3 733 879 kWh Cumac et un gain de 18 400 €.



Énergies renouvelables



Bois énergie

Le lancement de la saison de chauffe 2022-2023 s'est accompagné de la mise en service d'une nouvelle installation :

- **Une chaufferie bois plaquette d'une puissance de 90 kW sur la commune de Landelles-et-Coupigny.** Cette chaufferie assure le chauffage de la salle polyvalente rénovée, la mairie et les écoles primaires et maternelle en remplacement du gaz propane. Le projet porté par

le SDEC ENERGIE permet à la commune de réduire son impact carbone (50 tonnes de CO2 évitées par an) et sa facture énergétique de plus de 20 %.

D'autres projets ont été amorcés pour une réalisation en 2022 / 2023 :

- à Oully-le-Tesson : lancement de la phase Travaux pour l'été 2023,
- à La Hoguette et Soulevre en Bocage : lancement de la consultation pour une maîtrise d'œuvre pour l'été 2023.

Plusieurs études d'opportunité ont été réalisées et ont permis de démontrer que les projets bois-énergie pouvaient être une alternative aux chaufferies fossiles, notamment au fioul ou au gaz propane..



Projets photovoltaïques

Au cours de l'année 2022, 12 notes d'opportunité ont été rédigées et une collectivité a souhaité transférer sa compétence « ENR » : la commune de Colomby-Anguerny.

Trois projets photovoltaïques se sont concrétisés sur l'année 2022 et sont désormais en exploitation :

- le gymnase de Feugerolles-Bully,
- le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire de Villers-Bocage,
- le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire de Caumont-sur-Aure (*photo ci-après*).

Au total, le SDEC ÉNERGIE exploite 19 installations photovoltaïques au 31 décembre 2022, pour une production totale d'électricité de 818 820 kWh en 2022 et une puissance installée de 862 kWc.

Cette production représente l'équivalent de la consommation de 367 foyers non chauffés électriquement et a permis d'éviter le rejet de plus de 295 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

Méthanisation

Le SDEC ÉNERGIE contribue financièrement au Plan Métha Normandie et participe aux instances de travail : comités stratégiques et comités techniques. Plus d'infos : <https://www.methanormandie.fr>.

Communication en partenariat avec GRDF : le SDEC ÉNERGIE a présidé le Métha'Agri Camp organisé par GRDF au Lycée agricole de Vire, pour faire travailler les étudiants sur des actions innovantes en lien avec la méthanisation. Le SDEC ÉNERGIE et GRDF ont co-organisé un atelier de la Fabrique Énergétique sur la valorisation des biodéchets.





Groupement d'achat d'énergies

Le groupement d'achat pour la fourniture d'énergies coordonné par le SDEC ÉNERGIE comprend **421 membres en électricité et 252 membres en gaz naturel**.

L'année 2022 est marquée par une **flambée inédite du prix des énergies**. Les groupements d'achats coordonnés par le syndicat ont été préservés de ces augmentations grâce à des tarifs négociés par anticipation au cours des années précédentes.

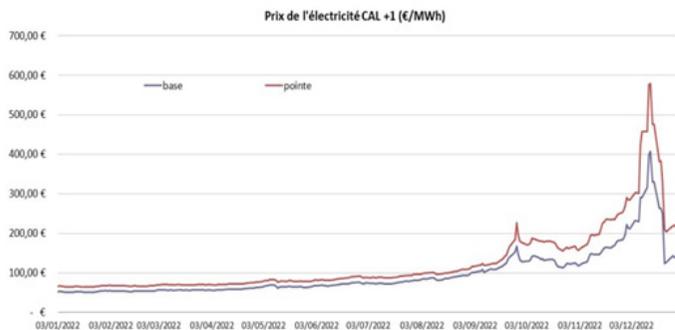
Par exemple : le gaz acheté à 20 €/MWh sur la période 2020-2023, pour un prix de marché en 2022 de 150 €/MWh.

Les fournisseurs sélectionnés au titre de l'année 2022 sont :

- **EDF**, pour le lot 1 (tarifs bleus bâtiments ≤ à 36 KVA),
- **PLÜM** pour le lot 2 (tarifs bleus éclairage public),
- **TOTALENERGIES** pour le lot 3 (tarifs jaunes et verts profilés) et le marché subséquent n°3 (dédié aux besoins de flexibilité de l'année 2022),
- **EDF et TOTALENERGIES** pour le lot 4 (tarifs jaunes et verts télé relevés),
- **ENERCOOP** pour le lot 5 (contrats à haute valeur environnementale).

- **EkWateur** pour le marché spécifique (gaz naturel et électricité).

Ce contexte de hausse généralisée crée des difficultés dans les relations « clients / fournisseurs » qui ont imposé au SDEC ÉNERGIE la relance de nouveaux marchés spécifiques, pour certains besoins, dans une période peu propice.



consommation annuelle du groupement (en millions de kWh)

■ gaz naturel ■ électricité



CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 devrait permettre au syndicat de continuer d'œuvrer aux côtés des territoires pour la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique :

- Poursuite des actions auprès des territoires, menées en partenariat avec les EPCI dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique ;
- accompagnement des EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET ;
- Renforcement de nos actions en faveur de la production d'énergies renouvelables avec le financement et le développement de nouveaux projets photovoltaïques et bois énergie ;
- Lancement d'une expérimentation pour la réalisation d'un ensemble d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des collectivités du Calvados ;
- Développement de nos actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments avec de nouveaux outils pour faciliter la simulation et le suivi des travaux ;
- Relance de nouveaux marchés pour l'achat d'électricité et de gaz afin de permettre aux collectivités de répondre à leur obligation de mise en concurrence et bénéficier de tarifs attractifs.



#4 / Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages

Le SDEC ÉNERGIE exerce la compétence à la carte de mise en place et d'organisation du service de mobilité bas carbone comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Un maillage dense

En complément des 222 bornes accélérées, 8 bornes de recharge rapide de 50 kVa et 16 de 100 kva ont été installées sur le territoire, situées à proximité des grands axes de circulation et de déplacement. **Le Calvados compte désormais 246 bornes de recharge Mobisdec, soit une borne tous les 15 km.**

En 2022, c'est 12 bornes rapides supplémentaires de 100 kva, situées à Annebault, Balleroy-sur-Drôme, Souleuvre-en-Bocage, Luc-sur-Mer, Notre-Dame-d'Estrées-Corbon, Saint-Denis-de-Méré, Sainte-Honorine-du-Fay, Saint-Pierre-en-Auge (2 à Sainte-Marguerite-de-Viette et Saint-Pierre-sur-Dives), Tilly-sur-Seulles, Tourgeville et Villers-Bocage, qui ont été installées pour rendre un service de recharge encore plus performant.

2022, une exploitation de qualité

Depuis le 1er janvier 2022, la société CITEOS exploite le réseau de bornes de recharge MobiSDEC. L'exploitation par ce prestataire a permis de maintenir la qualité du service proposé, notamment par :

- un outil de supervision qui permet de suivre plus efficacement le parc de bornes de recharge,
- le remplacement de prises de type T3 sur 89 bornes de recharges par des prises de Type T2,
- la mise en place d'une maintenance performante et adaptée qui se traduit par un **taux de fonctionnement moyen de 94 %**.

Une progression du nombre d'utilisateurs

Cette année encore, le service MobiSDEC enregistre une augmentation des abonnements pour atteindre **3 021 utilisateurs à la fin de l'année 2022 (2 537 à fin 2021 après la suppression de 382 comptes inutilisés suite au passage avec le nouveau prestataire), soit 484 nouvelles ouvertures de comptes : + 19% par rapport à 2021.**

MobiSDEC est ouvert aux opérateurs extérieurs tels que Charge Map, Freshmiles, Digital charging solutions ou encore IZIVIA et permet ainsi aux utilisateurs non abonnés d'avoir accès au service de recharge.

A la fin de l'année 2022, 43 contrats ont été signés avec des opérateurs de mobilité. De même, les possesseurs d'une carte MobiSDEC peuvent se recharger sur les réseaux français et européens grâce au partenariat avec l'opérateur Freshmile qui met à disposition des utilisateurs Mobisdec plus de 150 000 points de charge en France et en Europe.

Un nombre de sessions en forte croissance

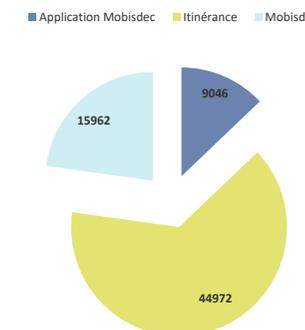
En 2022, 69 980 sessions ont été enregistrées, pour une quantité d'énergie totale fournie de 1 390 000 kWh, 51 % des sessions et 72 % des kWh fournis en plus par rapport à 2021.

Les utilisateurs se répartissent principalement entre abonnés (23 %), application mobile (13%) et itinérants (64 %).

De nouveaux adhérents

En 2022, en vue de la mise en place du SDIRVE, 46 communes ont transféré leur compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » au syndicat.

Répartition des sessions 2022 par type d'utilisateur



Réalisation de l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le Calvados



Le décret du 10 mai 2021 relatif à l'établissement des schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques permet aux syndicats comme le nôtre d'établir un **document définissant les grands axes de développement des réseaux publics de bornes de recharge**.

Cette action s'inscrit dans la volonté de maintenir, voire de renforcer, la mobilité bas carbone sur nos territoires en ayant un développement des réseaux publics de bornes de recharge en adéquation avec les évolutions techniques, réglementaires et d'usages à venir.



C'est dans ce cadre, que le SDEC ÉNERGIE a engagé cette démarche.

La prestation se décompose en 4 étapes séquentielles :

- la **réalisation d'un état des lieux** du réseau d'infrastructures existant, des habitudes des électromobiles, des modalités de déplacement des habitants, des zones à fort potentiel. Ce diagnostic c'est déroulé sur les 4 premiers mois de l'année 2022.
- L'**élaboration de la stratégie** consistait à définir les priorités et objectifs de la collectivité, en fonction du diagnostic réalisé, des politiques locales de mobilité

et des partenariats engagés. Les objectifs opérationnels sont définis à partir des résultats quantitatifs de l'évaluation des besoins et de la stratégie territoriale. Il s'agissait de préciser la localisation et la configuration des points de charge (nombre et puissance maximale par station) et leur phasage. Cette stratégie de déploiement tient compte des capacités du réseau de distribution d'électricité.

- la **concertation**, cette approche collective et concertée avec l'ensemble des parties prenantes (institutionnels, collectivités, associations, entreprises), apporte une vision d'ensemble indispensable à l'élaboration d'un schéma cohérent, permettant ainsi la coordination des actions de déploiement des bornes de recharge des divers acteurs concernés. Ces travaux de concertation menés par le SDEC ÉNERGIE ont abouti à l'élaboration d'une stratégie territoriale et du schéma directeur en fin d'année 2022.
- la **restitution** auprès des acteurs de la mobilité mais aussi des collectivités de notre département, s'est faite à chaque fin d'étapes précédentes. Plusieurs dates importantes dans la réalisation du SDIRVE ont eu lieu cette année 2022 :
 - le 17 mai : présentation du diagnostic,
 - le 20 septembre : présentation de la fin de la concertation avec les acteurs majeurs de la mobilité,
 - le 6 décembre : présentation de la fin de la concertation avec les communes du Calvados, prévision d'une installation de 1 000 points de charge sur 5 ans (2023/2027).

À la suite de la présentation des résultats de la 2ème phase de concertation du SDIRVE le 6 décembre 2022, les collectivités étaient invitées à faire part de leurs observations en modifiant le projet directement sur le système d'information géographique avant début février 2023, pour une transmission du SDIRVE au préfet début 2023.





Répondre aux nouveaux défis de la mobilité - Plan de relance

En 2022, l'État a sollicité les syndicats pour développer davantage le réseau de bornes de recharges rapides existant.

Le SDEC ÉNERGIE s'est ainsi engagé pour l'installation de 2 nouvelles bornes rapides 100 kVA sur les territoires ruraux du Calvados à Vassy et Moulins-en-Bessin en plus de celle déjà installées début 2022 sur les communes de Tilly-sur-Seulles, Saint-Denis-de-Méré, Sainte-Honorine-du-Fay, Balleroy-sur-Drôme, Souleuvre-en-Bocage, Annebault, Saint-Pierre-en-Auge et Notre-Dame-d'Estrées-Corbon.



Ces 2 nouvelles installations sont financées par le SDEC ÉNERGIE et par le Plan de relance pour un montant de 64 000 € du plan de relance.

Installation de bornes pour vélos à assistance électrique

Durant l'été 2022, deux bornes de recharge pour les vélos électriques ont été installées sur la commune de Luc-sur-Mer.

Elles permettent de recharger jusqu'à 16 batteries de vélos par la présence de 8 casiers de type « consigne ».

Ces bornes qui peuvent être raccordées sur le réseau public ou sur des bâtiments communaux permettront de ravitailler les cyclistes durant leur pause déjeuner ou leur étape de soirée en toute sécurité pour leur matériel.

Expérimentation de systèmes d'auto partage

Plusieurs expérimentations d'auto partage en partenariat avec des collectivités et le SDEC ÉNERGIE sont en cours dans le Calvados.

Il s'agit des collectivités de :

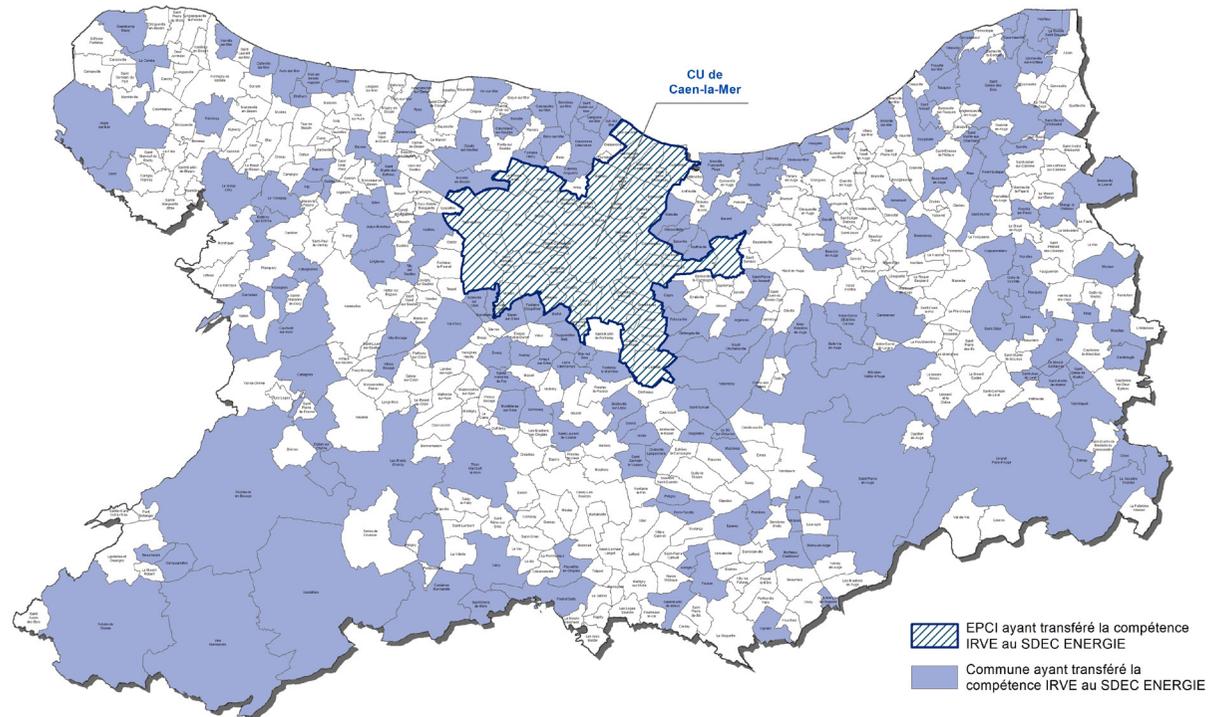
- Caen la mer où le réseau d'auto partage a intégré la délégation de service public de TWISTO avec deux voitures électriques situées à Caen et Hérouville-Saint-Clair ;
- Trévières avec la mise à disposition d'une prise sur une borne près de la mairie ;
- la communauté de communes du Pays de Falaise avec la mise à disposition d'une prise de recharge sur deux bornes différentes sur la commune de Falaise.

Financement pour l'acquisition de véhicules/cycles électriques

Au total, le SDEC ÉNERGIE a contribué au financement de ces investissements de mobilité bas carbone à hauteur de 15 050 €.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) Compétence transférée au SDEC ENERGIE



L'hydrogène, l'énergie pour aller encore plus loin

En Normandie, avec le programme de mobilité hydrogène normand EAS-HyMob (accès facile à la mobilité hydrogène), la Région souhaite implanter 11 stations hydrogène.

Fort de son expérience dans la mobilité, le SDEC ÉNERGIE accompagne la Région Normandie dans sa politique de développement de l'hydrogène. A terme, le syndicat ambitionne l'implantation de 5 stations hydrogène dans le Calvados.

Deux stations hydrogène (Pont-l'Évêque et Bretteville-sur-Odon) ont été mises en service en 2020. Le SDEC ÉNERGIE en assure l'exploitation.



CHIFFRES CLÉS



70 000
sessions (+ 51%)

1 400 MW
distribués (+ 73%)



246
bornes en service
au 31/12/2022
1 borne tous les 15 km

PERSPECTIVES 2023

- Validation du schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) par les services de l'État.
- Installation des bornes en fonction de l'élaboration du schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques de la première année de déploiement.
- Installation d'infrastructures pour la recharge de vélos à assistance électrique.
- Développement de la mobilité GNV.



#5 / Lutter contre la précarité énergétique et renforcer les relations avec les usagers

Lutte contre la précarité énergétique

L'amélioration des performances énergétiques des logements privés et communaux à vocation sociale

Le SDEC ÉNERGIE participe financièrement à la rénovation de logements d'usagers en situation de précarité afin d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire leurs charges énergétiques. Le syndicat a conclu des partenariats avec SOLIHA, le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) et INHARI.

En 2022, le SDEC ÉNERGIE a alloué un budget de 60 000 € pour ce dispositif, 15 familles ont sollicité une aide en 2022 contre 13 en 2021. Depuis 2014, 236 989 € d'aides ont été attribués.

Conscient que le besoin de logements performants est important, et plus encore en milieu rural, le SDEC ÉNERGIE a mis en place en 2022 une aide financière à la réalisation de travaux pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale.



Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique

Le 24 novembre 2022 s'est tenue la deuxième édition française de la « Journée nationale contre la précarité énergétique ». Le SDEC ÉNERGIE s'est associé à cet événement en organisant la visite d'un logement en cours de rénovation sur la commune de Mondeville, en partenariat avec l'opérateur SOLIHA.

Soutien aux impayés d'énergie

Le SDEC ÉNERGIE participe au dispositif du Fonds de Solidarité Energie (FSE) qui, en 2022, a permis d'aider 860 familles à régler leurs impayés pour un montant global de dépenses de 227 799 €. Ce dispositif est géré par le Département.

Le syndicat a en outre alloué une enveloppe de 5 000€ au paiement de factures de gaz propane en réseau.

Compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie, le syndicat a conclu des partenariats avec des associations caritatives œuvrant dans le règlement d'impayés d'énergie afin de les soutenir financièrement dans leurs actions. Ainsi, le Secours catholique, la Croix Rouge française et le Secours Populaire Français se sont partagés une enveloppe de 20 000 € en 2022.





Chèque énergie

Le chèque énergie remplace le dispositif des tarifs sociaux d'accès à l'énergie depuis le 1er janvier 2018. Si le SDEC ÉNERGIE ne peut contrôler l'application du chèque énergie, il participe à son évaluation et informe sur ce dispositif. **Dans le**

Calvados, 55 225 chèques ont été envoyés en 2022, le taux d'utilisation est de 83 %. Les bénéficiaires du chèque énergie ont également reçu un chèque énergie exceptionnel complémentaire d'un montant de 200 € (100 € pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €). Ce chèque exceptionnel a été envoyé automatiquement fin 2022, pour aider les bénéficiaires à faire face à la flambée des coûts de l'énergie.



Points Info 14 / Espace France Services

Depuis près de 20 ans, le SDEC ÉNERGIE est partenaire des Points Info 14 / Espace France Services qui participent à la politique départementale d'amélioration de l'accès aux services publics. Ils permettent aux usagers éloignés des services d'avoir

accès gratuitement à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais d'Internet et de la visioconférence. Le SDEC ÉNERGIE a informé les animateurs de ces structures sur l'ensemble de ses services aux usagers lors de deux actions de communication en septembre 2022.

Sensibilisation à la transition énergétique - La Maison de l'Énergie



Animations pour les scolaires

Après plus de 2 ans de fermeture en raison de la crise sanitaire, la Maison de l'Énergie a réouvert au printemps 2022 et retrouvé son public.

Les scolaires, nombreux, ont été ravis de venir découvrir l'exposition 2050 ainsi que les ateliers scientifiques proposés par l'association Les petits Débrouillards Grand Ouest.

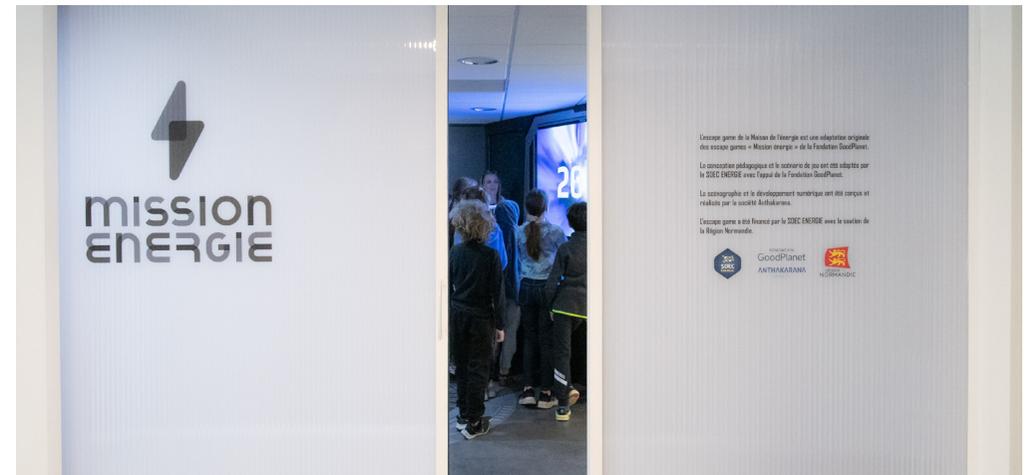
26 classes sont venues à la Maison de l'Énergie d'avril à juin, ce qui représente 643 personnes. Les animations proposées à distance, qui avaient été mises en place en 2021, ont été pour leur part suivies par 378 personnes.

Même engouement pour les **expositions itinérantes « 2050 » et « Le parcours de l'énergie »** qui, après plusieurs mois sans sortie, ont été installées au lycée Jeanned'Arc de Caen, au collège Octave Mirabeau de Trévières et sur la commune de Cormelles-le-Royal. 1 026 personnes ont participé à ces animations.



2 047 personnes ont participé aux animations de la Maison de l'Énergie.

A peine réouverte, la Maison de l'Énergie a de nouveau refermé ses portes au public en septembre, mais cette fois-ci pour la bonne cause : proposer de nouvelles animations en 2023. Clap de fin pour les expositions « 2050 » et « électricité suivez-le fil » après 7 ans de bons et loyaux services et plus de 20 000 visiteurs. Après quelques mois de travaux (démontage et agrandissement des espaces), l'**escape game Mission énergie** a pris place en fin d'année.



Actions pour les élus : la Fabrique Énergétique

5 événements ont été organisés en 2022 par la Fabrique Énergétique :

- Un DD-Tour « Plantation, valorisation économique et insertion : la filière bois bocage énergie comme levier de transition du bocage virois », organisé pour les collectivités normandes inscrites dans la démarche « Territoire engagé pour la nature ». Le DD-Tour est organisé dans le cadre d'un partenariat avec l'ANBDD, l'association Rivières et Bocages et la commune de Valdallière.
- 4 ateliers sur la valorisation de la biomasse, pour répondre aux problématiques soulevées dans le cadre des travaux de la CCTE sur la valorisation des déchets verts et des haies, et du plan Métha'Normandie. Ces ateliers ont rassemblé 100 participants.

114 personnes ont participé à un ou plusieurs de ces événements.



PERSPECTIVES 2023

En 2023, le syndicat poursuivra son action à destination des usagers :

- Lancement des nouveaux outils pédagogiques de la Maison de l'énergie, notamment de l'escape game « Mission énergie », élaboré en partenariat avec la Fondation GoodPlanet.
- Poursuite de la sensibilisation et l'information des élus à la transition énergétique, dans le cadre de la Fabrique énergétique, notamment sur les écomatériaux en rénovation.
- Poursuite des actions de soutien aux impayés d'énergie et à la rénovation des logements des ménages en précarité énergétique.
- Déploiement de l'accompagnement à la rénovation des logements communaux.



#6 / Ressources, pour accompagner la mise en oeuvre des compétences

Finances

Budgets primitifs 2022 : au service des investissements sur les réseaux et de la transition énergétique

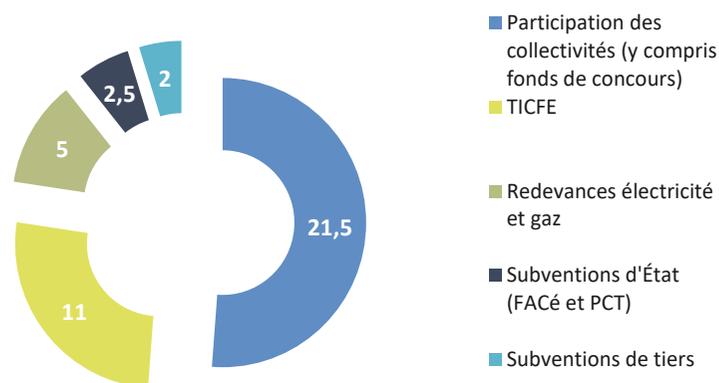
Le comité syndical du 30 mars 2022 a voté un budget consolidé (un budget principal et deux budgets annexes) de 125 millions d'euros.

Ce budget ambitieux permet de maintenir la capacité d'investissement du syndicat pour réaliser les programmes de travaux sur les réseaux d'électricité, de renouveler et de rénover le parc d'éclairage public, d'accompagner toutes les actions en faveur de la mobilité durable et des énergies renouvelables.

Les principales recettes

Principales recettes de fonctionnement et d'investissement (en M€)

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissement en faveur des réseaux d'électricité et de transition énergétique, le SDEC ÉNERGIE mobilise des recettes provenant de cinq sources principales.



1. La participation des collectivités adhérentes

Le SDEC ÉNERGIE réalise des travaux et des prestations pour le compte de ses adhérents. Le syndicat sollicite les adhérents pour le financement des dépenses par une participation au fonctionnement à travers les forfaits liés aux compétences transférées et par le dispositif de fonds de concours pour l'investissement.

2. La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité - TICFE

Le SDEC ÉNERGIE perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place de la plupart des communes du département.

3. Les redevances de concessions

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SDEC ÉNERGIE bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession électrique et de la redevance de fonctionnement pour la concession gaz.

4. Le FACÉ et la PCT

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et la Part Couverte par le Tarif sont des leviers financiers permettant au syndicat de réaliser ses programmes d'investissement sur les réseaux d'électricité (renforcement, sécurisation.). Financés par les distributeurs d'électricité en France, ils aident les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

5. Les subventions de tiers

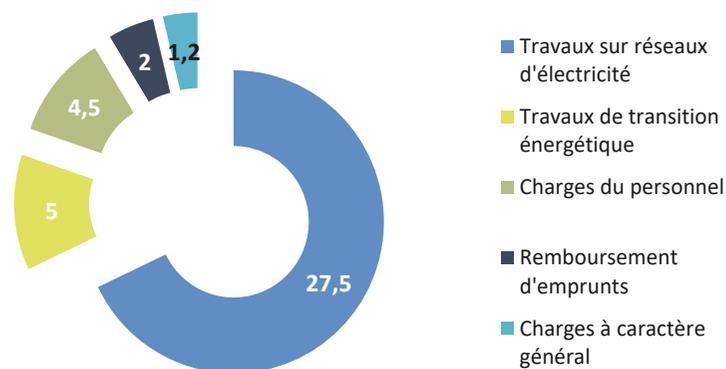
Ces recettes sont issues de tiers privés (Enedis) et publics (État, ADEME, Région, Département...) pour apporter un soutien à des programmes spécifiques comme par exemple le déploiement des bornes de recharge ou bien l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Les principales dépenses

Principales dépenses de fonctionnement et d'investissement (en M€)

Le SDEC ÉNERGIE concentre l'essentiel des dépenses sur l'investissement sur les réseaux d'électricité et sur la transition énergétique.

Les autres dépenses sont les charges du personnel, le remboursement des emprunts et les charges à caractère général.



Budget principal	Montants 2022	Montants 2023
Fonctionnement	53 084 009.21 €	69 572 762.67 €
Investissement	57 731 726.40 €	56 549 488.26 €

Budget annexe EnR	Montants 2022	Montants 2023
Fonctionnement	138 000.00 €	219 300.00 €
Investissement	915 553.12 €	773 000.00 €

Budget annexe Mobilité Durable	Montants 2022	Montants 2023
Fonctionnement	888 500.00 €	1 155 500.00 €
Investissement	1 130 000.00 €	3 345 460.00 €

Comptes administratifs 2022

Les comptes administratifs 2022 (budget principal, budget annexe ENR et budget annexe Mobilité durable) sont consultables sur notre site Internet : www.sdec-energie.fr/informations-budgetaires.

Indicateurs financiers

- **0%** | Taux d'endettement pour les dépenses directes du SDEC ÉNERGIE.
- **7,5 %** | Taux d'endettement pour le financement des réseaux d'électricité pour le compte des collectivités.
- **4** | Nombre de mois couverts par la trésorerie.
- **5** | Montant prévisionnel (en M€) d'investissement pour la transition énergétique.
- **27** | Montant prévisionnel (en M€) d'investissement pour les réseaux d'électricité.
- **8 972** mandats et titres émis.

PERSPECTIVES 2023

Le service Finances poursuit son engagement dans la performance financière et la fiabilité des opérations comptables à travers :

- La programmation pluriannuelle des investissements.
- L'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal.
- L'adoption de la convention de mise en place du Compte Financier Unique.
- L'application du règlement budgétaire et financier.
- L'expertise de la gestion patrimoniale du syndicat.
- L'analyse financière détaillée de nos activités et compétences.

Le service Marchés Publics est particulièrement attentif à la qualité des marchés publics du SDEC ENERGIE, du recensement des besoins auprès des services à leur exécution. Il s'engage notamment :

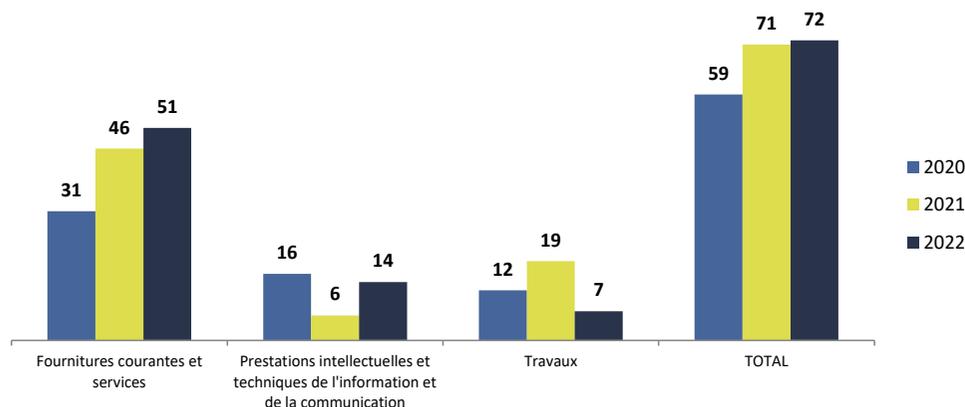
- Dans le respect de la réglementation en termes de marchés publics, notamment en matière d'achat durable.
- Dans l'accompagnement des services dans la passation des marchés publics, en particulier par la formation des agents et la production de supports mis à leur disposition.
- Dans un degré de précision accru des marchés publics permettant de limiter les risques lors de leur exécution (réclamations ou contentieux).



Marchés publics

Le SDEC ÉNERGIE a une politique d'achats et de marchés publics ambitieuse pour le compte des collectivités adhérentes, qui s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement comme d'investissement.

Évolution des marchés passés selon les procédures



En 2022, le service Marchés Publics a renouvelé de nombreux marchés et s'est concentré sur les marchés suivants :

- La fourniture de mâts d'éclairage public
- La fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel
- L'achat d'électricité
- L'achat de bornes
- L'achat de transformateurs
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines.

L'année 2022 a été marquée par la conclusion de nombreux avenants pour faire face à la flambée des prix dans les marchés publics.

Le service Marchés Publics prend en charge pas moins de 160 dossiers par an.



Ressources humaines

Effectifs

Le syndicat dispose de compétences pluridisciplinaires et complémentaires venant de la diversité des profils liés aux diplômes, aux niveaux de qualification, à l'expérience, à l'âge et au parcours professionnel de chaque agent. Cette étendue de compétences permet de proposer des services de qualité aux collectivités adhérentes et de réaliser les orientations du plan stratégique validé par les élus en Comité syndical.

L'activité du service Ressources humaines a été principalement axée sur la mise en place du télétravail, l'acquisition puis le déploiement du logiciel de gestion RH permettant la dématérialisation des dossiers RH, ainsi que l'élaboration de l'audit organisationnel piloté par un prestataire extérieur.

Accompagnement des compétences

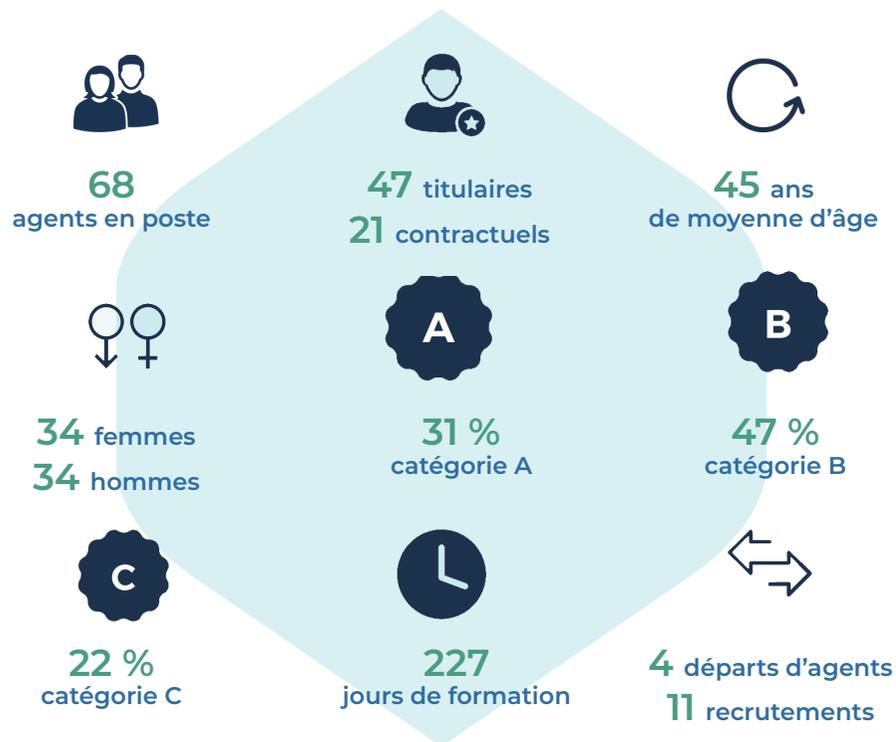
Pour développer un bon niveau de compétences et réaliser des services de qualité, le SDEC ÉNERGIE met l'accent sur la formation des agents. En 2022, le syndicat a financé 49 actions de formation, représentant 227 jours de formation pour un montant total de 25 000 €.

Action sociale

Le SDEC ÉNERGIE apporte sa contribution financière à la mise en œuvre de dispositifs sociaux :

- La protection sociale des agents notamment la prévoyance,
- La prise en charge des adhésions au CNAS,
- L'attribution d'une subvention à l'amicale du personnel,
- La participation « employeurs » des titres restaurant.





PERSPECTIVES 2023

- Le service Ressources humaines sera particulièrement mobilisé par :
- La mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit organisationnel,
 - La réalisation de la GPEC pour conserver nos compétences et en attirer de nouvelles,
 - La prise en compte de la qualité de vie au travail,
 - Le maintien de la dynamique de dialogue social à travers notamment l'activité du Comité social territorial.

Dialogue social

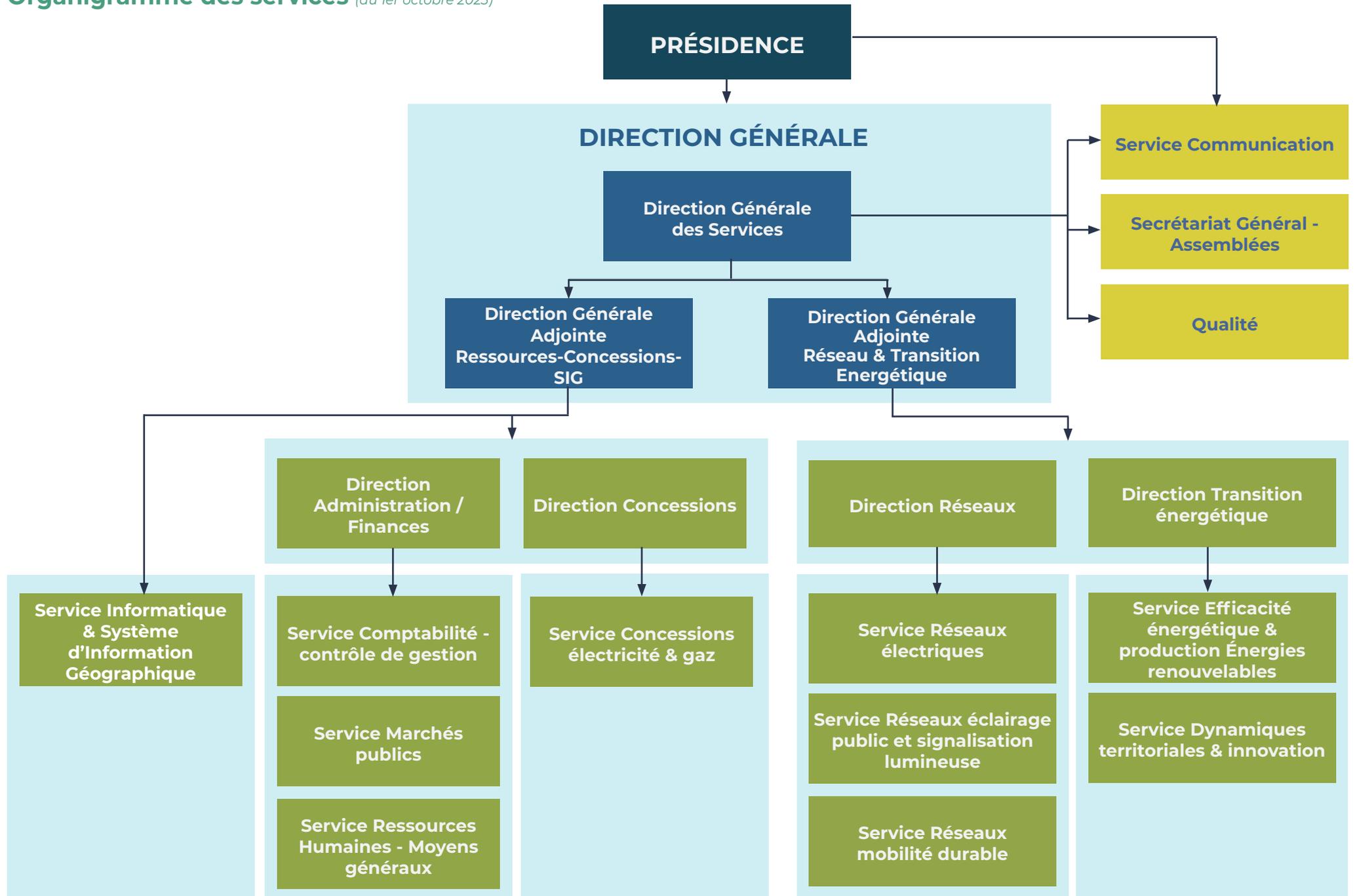
Le SDEC ÉNERGIE a organisé les réunions du Comité technique issu du résultats des élections professionnelles pour expertiser et donner son avis sur les dossiers suivants :

- L'élaboration des lignes directrices de gestion,
- L'adaptation de l'organigramme des services,
- La mise en place du télétravail,
- L'audit organisationnel,
- La mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Le plan de formation 2022.

Le service Ressources humaines a préparé les élections professionnelles permettant l'instauration de la nouvelle instance de dialogue sociale – le Comité Social Territorial.



Organigramme des services (au 1er octobre 2023)





Système d'Information Géographique

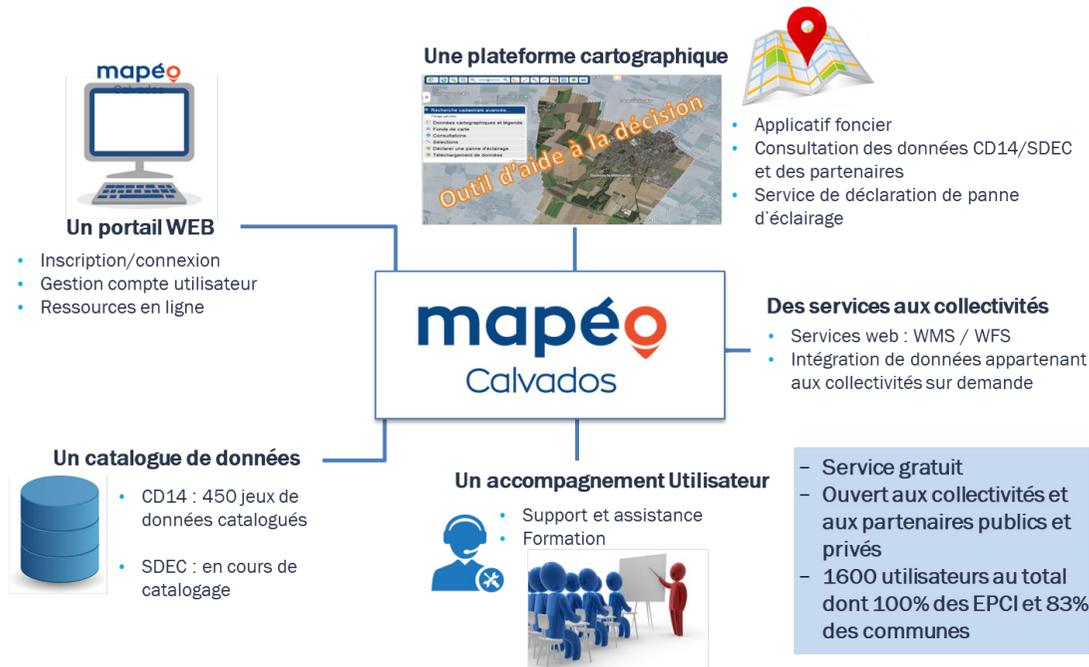
Cartographie des réseaux exploités : les obligations de la réforme DT-DICT modifiées

La réforme anti-endommagement oblige les collectivités territoriales à améliorer la précision du géo-référencement de nos réseaux exploités, d'éclairage public et de signalisation lumineuse. Afin de répondre aux objectifs, la réforme prévoit :

- le positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2020 pour les communes urbaines ;
- le positionnement des réseaux sensibles avec une précision de classe A (50 cm terrain maxi) à horizon 2026 pour les communes rurales.

Le SDEC ÉNERGIE met en œuvre deux processus d'intégration de données qui génère une activité à part entière avec les travaux réalisés et l'exploitation des réseaux.

Portail Mapéo Calvados



Les systèmes d'information géographique (SIG) sont des outils d'aide à la décision devenus indispensables pour les élus. Depuis mars 2018, **le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados mettent à disposition des collectivités du Calvados et de leurs partenaires le portail cartographique [Mapéo Calvados](#).**

En 2022, le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados ont validé la mise en œuvre du nouveau portail SIG Mapéo-calvados. Cette nouvelle version sera accessible pour les utilisateurs des collectivités fin octobre 2023.

Ils retrouveront l'ensemble des fonctionnalités actuelles mais avec une interface différente. En dehors des aspects fonctionnels qui doivent répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs (collectivités, partenaires), le futur portail Mapéo Calvados permettra de s'adapter à la réglementation en vigueur, d'avoir plus d'interopérabilités avec d'autres outils ou services WEB et aux besoins de l'ensemble des utilisateurs (collectivités, partenaires, grand public).

Aujourd'hui, Mapéo Calvados est utilisé par 82 % des communes et par 100 % des EPCI.

Travaux neufs : intégration des données de récolement

Depuis 2013, ce processus permet de récupérer le positionnement en classe A des réseaux de l'éclairage public suite à la réalisation de travaux ou dans le cadre des nouvelles prises en charge (lotissements) de patrimoine par le SDEC ÉNERGIE, et du réseau de distribution électrique (HTA-BT).

En 2022, 130 affaires intégraient le réseau d'éclairage public, représentant environ 11 km en linéaire, pour environ 275 points lumineux. 400 affaires traitaient du réseau HTA-BT, représentant environ 180 km de réseau.

Patrimoine existant : amélioration de la précision cartographique des ouvrages

Pour répondre à l'objectif de la réforme, toutes les communes (à l'exception d'une commune ayant transféré cette compétence en cours d'année et ne disposant pas d'un schéma de réseau suffisant) ont fait l'objet d'une commande pour des travaux de géo-référencement en classe A. Ces travaux concernent le réseau souterrain mais aussi le réseau aérien (non obligatoire) afin d'avoir une uniformisation de la précision de nos données sur un même territoire.

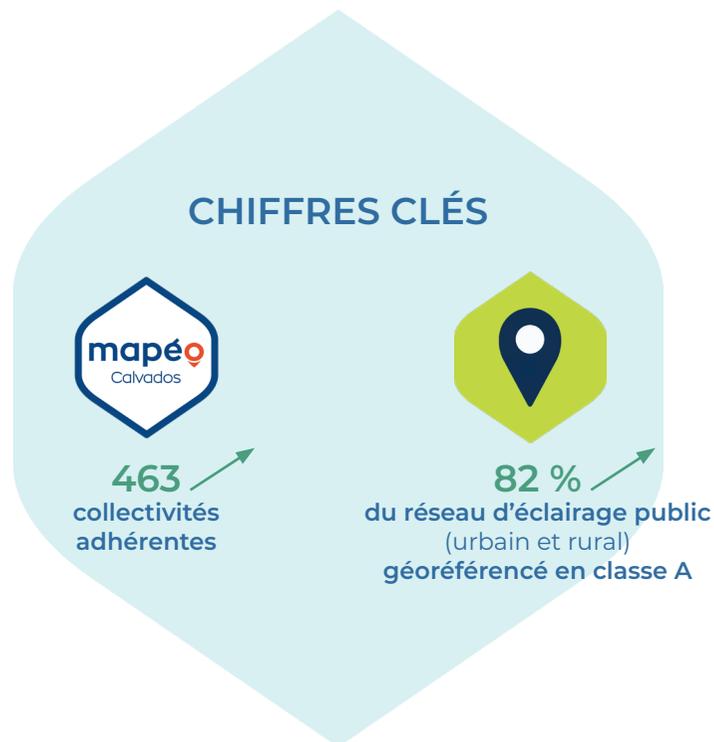
Depuis 2014, 2 600 km de réseau ont été détectés et déclassifiés en classe A. Certains tronçons qui n'ont pu être géo-référencés avec la précision demandée restent dans ce cadre en classe C (4.5 %).

Aujourd'hui, il reste 450 km de réseau à détecter. L'objectif 2026 devrait donc être respecté pour le SDEC ÉNERGIE.

Système d'information

En collaboration étroite avec le service des ressources humaines, le service SI a largement contribué à mettre en place le télétravail « Institutionnel ». Ainsi, les agents souhaitant télétravailler disposent d'un Kit de télétravail (PC portable/Ecran/Support PC...) leur permettant de télétravailler dans des conditions confortables.

Compte-tenu de l'environnement cybercriminel très tendu, la sécurité du SI a été renforcée en 2022. Elle continuera de l'être dans les années à venir.



PERSPECTIVES 2023

Mapéo Calvados de demain :

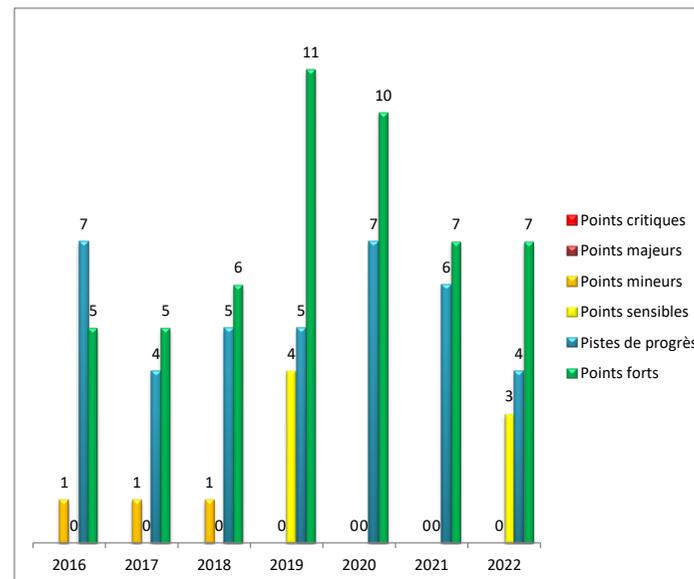
- Mise en œuvre du nouveau portail MAPEO à l'automne 2023
- Amélioration de la précision cartographique des ouvrages : réaliser 300 km de détection.

Qualité

Management de la qualité

Depuis sa création en 1938, le SDEC ÉNERGIE s'est développé pour devenir, aujourd'hui, un acteur public reconnu de l'énergie dans le département du Calvados. Nous répondons à des missions de service public dans un souci permanent de qualité du service rendu à l'usager et aux collectivités territoriales.

Résultats des audits de certification ISO 9001



La certification de notre système de management de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 s'inscrit parfaitement dans le projet stratégique de notre syndicat validé par les élus le 17 décembre 2020. Celui-ci est résolument orienté vers la satisfaction de nos adhérents et les réponses apportées à leurs attentes.

Dans ce cadre, le syndicat fait annuellement l'objet d'un audit externe de certification afin de s'assurer de la conformité des exigences de la norme. Le maintien de notre certification est un marqueur fort de la politique de développement du SDEC ÉNERGIE envers ses adhérents et ses partenaires.

Les résultats de nos audits de certifications ISO 9001 montrent la maturité de notre système de management de la qualité. Ce qui prouve que le SDEC ÉNERGIE est engagé dans une démarche d'amélioration continue.

En 2022 le SDEC ÉNERGIE a été audité, dans le cadre du renouvellement de son cycle de certification ISO 9001 version 2015, réalisé avec la société de certification APAVE.

Management de l'énergie

Optimiser en permanence, l'usage, la consommation et l'efficacité énergétique de nos activités et infrastructures. 2022 est l'année de notre 1ère certification ISO 50001 !

Conscient des enjeux en matière de développement durable, le SDEC ENERGIE accompagne ses adhérents depuis plus de 10 ans dans la transition énergétique de leur territoire.

Dans ce cadre ,en 2022, les étapes suivantes ont été franchies :

- Obtention de la première certification ISO 50001 de notre syndicat,
- Réalisation du bilan Carbone du syndicat.

Ces deux grandes étapes ont été validées par l'APAVE et nous ont permis en retour d'obtenir des subventions.

En complément, la formation de tous nos agents à la fresque du climat à été réalisée afin de parfaire notre sensibilité sur ces sujets vitaux.

Afin de réduire les frais et les temps d'audit, le SDEC ÉNERGIE souhaite coupler les audits ISO 9001 et ISO 50001. Pour ce faire un système de management intégré a été développé couplant les 2 référentiels.



Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : mise en conformité du SDEC ÉNERGIE

Pour rappel, le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 et s'applique à tous les traitements de données personnelles : collecte, stockage, analyse, transfert. L'objectif du RGPD est de mettre en place un cadre de protection permettant à l'économie numérique de se développer au sein du marché européen.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a déclaré un délégué à la protection des données (DPO) à la CNIL. Celui-ci est en charge :

- du contrôle du respect du RGPD au sein du SDEC ÉNERGIE,
- de représenter le syndicat auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle compétente,
- d'être l'interlocuteur des agents ainsi que du public pour toute question ayant trait aux traitements de données à caractère personnel effectués par le syndicat.

Un dossier de conformité RGPD est en place au SDEC ÉNERGIE et fait l'objet d'audit régulier (1 par mois) afin d'améliorer continuellement nos mesures de sécurité et ainsi de garantir le respect des données personnelles.



voire météo de l'électricité pour une consommation responsable

ECOWATT

A fin octobre 2022 : 24 des 56 réacteurs étaient indisponibles (maintenance, grand carénage, corrosion).

Le SDEC ÉNERGIE a donc décidé de s'inscrire dans le plan de sobriété énergétique du 6 octobre 2022 et a mis en place des actions permettant des économies d'énergie structurelles :

- Diminuer la température de consigne du chauffage,
- Agir sur l'éclairage des locaux,
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques,
- Intensifier sa vigilance sur les éco-gestes,
- Eviter les recharges des véhicules électriques en cas d'alerte ECOWATT.

PERSPECTIVES 2023

- Maintenir nos certifications ISO 9001 et ISO 50001 lors de nos audits de renouvellement.
- Répondre à l'appel à projet Eff'ACTE.
- Sensibiliser nos partenaires économiques à la protection des données personnelles via les clauses sous-traitance RGPD de nos marchés publics, recommandées par la CNIL.

Relations avec les élus



Nouveau format des Commissions Locales d'Énergie

Après 20 années d'existence, une nouvelle formule pour les Commissions Locales d'Énergie (CLE) d'octobre a été lancée, afin de mieux correspondre aux attentes des nouveaux élus sur les enjeux essentiels de l'énergie et des réseaux.

Pour les 18 CLE du Calvados, 7 réunions ont été organisées du 5 au 18 octobre, avec pour chacune des réunions 3 temps forts :

- la visite d'une chaufferie bois afin de montrer comment un projet peut devenir une réalité,
- une réunion en salle, sous un format court, pour évoquer le sujet d'actualité : la flambée des prix de l'énergie et les solutions d'économies d'énergie proposées par le syndicat,
- les échanges des élus avec les technicien(ne)s du syndicat spécialisés sur les questions de mobilité, sur les outils de suivi de consommations énergétiques, sur les travaux sur les réseaux des communes ou sur l'éclairage public.



Accompagnement du Schéma Directeur des IRVE dans le Calvados (SDIRVE)

Le service a accompagné le service Mobilités Durables dans l'élaboration du SDIRVE tout au long de l'année 2022 au travers de diverses actions de communication :

- réalisation d'une plaquette de présentation
- création d'une rubrique spécifique sur notre site Internet
- mise en place d'un recueil des attentes et observations des usagers de la mobilité
- organisation d'un webinar sur la mobilité électrique le 9 mai
- organisation des réunions de lancement le 17 mai et de restitution du SDIRVE les 20 septembre et 6 décembre.

Événementiels 2022



17 septembre | 6ème édition du Normandie Énergies Tour (NET) : Imaginé pour valoriser le maillage des 246 bornes électriques installées depuis 2014 dans le Calvados, le NET est devenu un événement à part entière. Cette année, les 38 équipages du **rallye des Bocains** se sont élancés de Villers-Bocage et ont parcouru un circuit d'environ 120 km, sur les routes du Bocage virois en empruntant des parcours jalonnés de questions. Cette 6ème édition a été organisée en partenariat avec GRDF, Enedis, Citeos et l'office du tourisme du Pays de Vire.





27 au 29 septembre | 38ème Congrès de la FNCCR à Rennes : Le service a organisé la participation des élus et agents du syndicat au 38ème Congrès de la FNCCR, le rendez-vous des collectivités engagées pour la transition écologique et des services publics locaux de l'énergie, qui a rassemblé 2 500 congressistes.

Catherine Gourney-Leconte, Présidente, a participé à la table ronde sur le thème « Réduire la facture énergétique de ses bâtiments publics ».

Un stand commun du Territoire d'Énergie Normandie a été organisé avec les 4 autres syndicats d'énergies normands.



Le service a également participé à l'organisation de diverses manifestations :

- 2 mars | Point presse sur l'effacement des réseaux à Coulonces
- 3 et 4 mars | Participation au salon de l'emploi Normandurable à l'Université de Caen, afin d'informer les étudiants sur les métiers de la transition énergétique
- 11 au 13 mars | Présentation du cadastre SOLEIL 14 Salon de l'Habitat à Caen
- 15 mars | Inauguration de la chaufferie bois de Courtonne-la-Meurdrac
- 23 mars | Atelier de la Fabrique Énergétique sur les déchets verts ligneux de jardin
- 25 mars | Rencontre annuelle avec les entreprises et les fournisseurs du syndicat
- 5 avril | Signature de la convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le comptable public
- 6 mai | Participation à l'assemblée générale annuelle de l'UAMC du Calvados à Honfleur
- 24 juin | Atelier de la Fabrique Énergétique sur la gestion durable des haies et biodiversité
- 5 juillet | Signature de la convention pour la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'effacement coordonné des réseaux aériens
- 22 septembre | Journée biodiversité et trame noire : vers un éclairage plus raisonné
- 6 octobre | Signature de la convention de lutte contre les impayés d'énergie avec La Croix Rouge Française, le Secours Catholique et le Secours Populaire Français.
- 24 novembre | Participation à la journée nationale de la précarité énergétique
- 30 novembre | Atelier de la Fabrique Énergétique sur les filières bois énergie face à la crise énergétique
- 13 décembre | Inauguration de la borne de recharge MobiSDEC à Tilly-sur-Seulles.



Webinaires

En complément des rencontres en présentiel, plusieurs webinaires sur des thèmes d'actualité ont été organisés :

- 26 janvier | Eclairage public : faut-il éteindre la nuit ? et présentation de l'application « J'allume ma rue » à Epron
- 4 février | Résultats des groupements d'achat d'énergies
- 18 mars | Construire sa démarche de rénovation énergétique pour répondre aux obligations du décret tertiaire
- 9 mai | Pour tout savoir sur les bornes de recharge pour véhicules électriques
- 14 décembre | Présentation du logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergie KABANDA.

Les webinaires sont disponibles en replay sur la chaîne YouTube du SDEC ÉNERGIE.

Supports de communication

- 4 numéros du **journal d'information Dialogue**



- **Plaquette de présentation du SDIRVE**
- **Aides financières 2022**
- **Rapport d'activité 2021**



Communication digitale : Internet, réseaux sociaux et newsletters

Le service Communication gère les mises à jour et le développement des **sites Internet du syndicat : sdec-energie.fr et maisondelenergie.fr**. En 2022, le nombre de connexions mensuelles est stable : 3 444 pour le site du SDEC ÉNERGIE et son espace adhérents et 665 pour le site de la Maison de l'Énergie.

Le nombre d'abonnés aux pages des **réseaux sociaux** du syndicat (#SDEC14) progresse toujours et principalement le réseau social professionnel LinkedIn (+ 68 % d'abonnés en un an) :

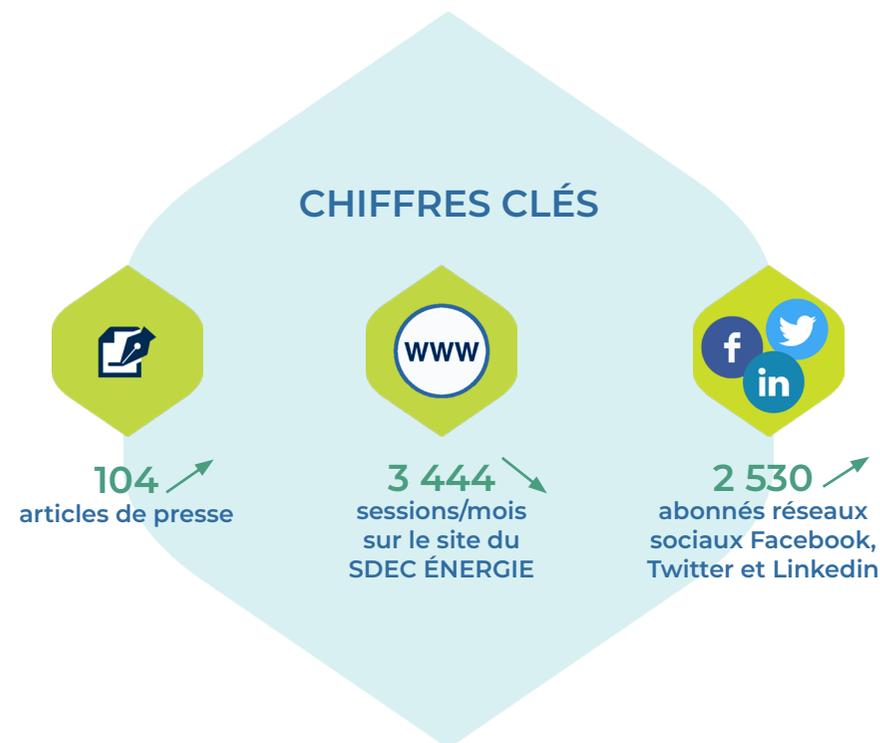
- [Facebook.com/sdecenergie](https://www.facebook.com/sdecenergie) : 580 abonnés fin 2022 (483 en 2021)
- [@sdecenergie](https://twitter.com/sdecenergie) : 900 abonnés fin 2022 (878 en 2021).
- [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/sdecenergie) : 1 050 abonnés à fin 2022 (719 en 2021).

Plus d'une centaine de **vidéos** sur les activités du syndicat sont également disponibles sur la chaîne YouTube du syndicat : <https://www.youtube.com/user/SDECnergie>.

35 newsletters sur les activités du syndicat ont été envoyées aux collectivités, prestataires et partenaires, ainsi que la lettre d'information mensuelle CEP, dédiée à l'actualité dans le domaine de l'énergie et du bâtiment.

Communication interne

Après deux ans d'interruption en raison de la Covid, Les agents et élus du bureau syndical se sont retrouvés à l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour la **journée du personnel** le 10 juin 2022.



PERSPECTIVES 2023

- **Événementiels** : vœux aux élus/partenaires (17 janvier) et aux agents (27 janvier) ; webinaires de présentation des conclusions du SDIRVE (6 au 16 mars) ; rencontre des partenaires économiques (16 mars) ; inauguration de Mission Energie, l'escape game de la Maison de l'Énergie (9 mai) ; journée du personnel (16 juin) ; 7ème édition du Normandie Énergies Tour (16 septembre) ; bilan à mi-mandat du plan stratégique 2021-2026 (12 octobre) ; Commissions Locales d'Énergie (6 au 15 novembre), journée nationale de la précarité énergétique (24 novembre) ; signatures de conventions des programmes de rénovation énergétique des écoles avec les communes lauréates du 1er appel à projets PROGRES...
- **Internet** : refonte du site Internet du syndicat, définition d'un plan de communication cybersécurité.
- **Communication** : définition d'une stratégie de communication interne pour améliorer la qualité de vie au travail.



Faits marquants 2022

Le groupement d'achat pour faire face à la flambée des prix de l'énergie



Proposés par le syndicat depuis 2015, les groupements d'achat permettent de négocier en amont l'achat de l'électricité et du gaz naturel sur les marchés. En 2022, les groupements d'achat d'énergies coordonnés par le syndicat ont été préservés de la flambée des prix de l'énergie grâce à des tarifs négociés par anticipation.

Renouvellement des marchés de travaux pour 2022-2025



95 millions d'euros, tel est le montant des commandes en travaux sur les réseaux pour les 4 ans à venir que le SDEC ÉNERGIE a attribué à 10 entreprises : SPIE CityNetworks, STEPELEC, STURNO SA, TEIM, SORAPEL, SATO, QT FORLUX Omexom, SPIE, Réseaux Environnement, TRP NORMANDIE, EIFFAGE.

PROGRES, la rénovation énergétique des écoles aidée



Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique depuis 2008. Afin de faciliter la réalisation des travaux, le syndicat a lancé en 2022 PROGRES, un appel à projets spécifique aux établissements scolaires. 12 communes sont lauréates de ce premier appel à projets, renouvelé en 2023.

L'élaboration du schéma départemental des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)



Le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le Calvados

Lancée en mai 2022, la concertation du SDIRVE avec l'ensemble des acteurs de la mobilité, engagée par le SDEC ÉNERGIE à l'échelle du département, devrait aboutir à la réalisation de 1 000 points de charge supplémentaires d'ici 2027. En 5 ans, le syndicat prévoit ainsi d'investir 7 à 8 M€. La mise en oeuvre du schéma directeur est déjà engagée et financée pour 2023 à hauteur d'1 M€, soit 188 points de charge installés dès la 1ère année du plan.

Les Commissions Locales d'Énergie (CLE) font peau neuve



Après 20 ans d'existence, les réunions annuelles des CLE ont été revisitées en 2022 afin de mieux expliquer, mieux comprendre et mieux échanger sur l'énergie et les réseaux auprès des élus. Au programme, la visite d'une chaufferie bois, une réunion pour évoquer le sujet d'actualité : la flambée des prix de l'énergie et les solutions d'économies proposées par le syndicat, suivie d'échanges avec les techniciens.

Contrat de concession électricité : les investissements actés pour 4 ans



Les négociations menées en 2022 entre le syndicat et le concessionnaire du réseau, Enedis, ont abouti à la signature d'un deuxième Programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'un montant prévisionnel de 29 millions d'euros pour la période 2023-2026.

Le service public de l'énergie dans le Calvados

Réunissant 516 communes du département et 10 intercommunalités au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ÉNERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à l'utilisation.

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ÉNERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS
Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 5
sdec-energie.fr - 02 31 06 61 61

f | t | in | #SDEC14

Une équipe à votre service

Services publics électricité et gaz	02 31 06 61 70	concession@sdec-energie.fr
Transition énergétique et maîtrise de l'énergie – Solidarité	02 31 06 61 80	energie@sdec-energie.fr soleil14.fr
Raccordement électricité	02 31 06 61 55	electricite@sdec-energie.fr
Effacement des reseaux	02 31 06 61 75	effacement@sdec-energie.fr
Eclairage public Signalisation lumineuse	02 31 06 61 65	eclairage@sdec-energie.fr
Mobilité durable MobiSDEC	02 31 06 61 80	contact@mobisdec.fr mobisdec.fr
Information géographique Mapéo Calvados	02 31 95 10 66 02 31 06 61 59	contact@mapeo-calvados.fr mapeo-calvados.fr
Maison de l'Énergie	02 31 06 91 76	maisonenergie@sdec-energie.fr maisondelenergie.fr
Direction générale Assemblée	02 31 06 61 85	direction@sdec-energie.fr
Administration générale Ressources humaines	02 31 06 61 79	administrationgen@sdec-energie.fr
Finances	02 31 06 61 62	finances@sdec-energie.fr
Marchés – Commande publique	02 31 06 61 89	marches@sdec-energie.fr
Communication	02 31 06 61 52	communication@sdec-energie.fr

